



RAPPORT D'ACTIVITÉ

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



1999 - 2000

Cette publication a été réalisée avec la collaboration du personnel de toutes les unités administratives de l'Assemblée nationale. Les données présentées dans ce rapport, sauf indication contraire, font état des activités de l'Assemblée nationale du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2000.

Photographie de la page couverture :
Luc-Antoine Couturier

Photographies de la mosaïque de la 36^e Législature :
Daniel Lessard, Éric Lajeunesse, Jacques Pontbriand

TABLE DES MATIÈRES

Préface	5
Avant-propos	6
L'Assemblée nationale	7
les origines	8
la mission	9
les députés	11
les principales fonctions parlementaires	14
le Bureau de l'Assemblée	16
le jurisconsulte	16
L'Assemblée nationale et le travail parlementaire	17
le bilan d'une année à l'Assemblée et en commissions	18
les commissions parlementaires	20
les outils professionnels	24
L'Assemblée nationale et les citoyens	25
de passage à l'Assemblée	26
l'Assemblée chez soi	30
l'Assemblée dans Internet	32
L'Assemblée nationale et sa mission éducative	35
les simulations parlementaires	36
les stages parlementaires de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant	38
les stages en histoire	38
les stages en horticulture	38
les stages en restauration	38
L'Assemblée nationale et la diplomatie parlementaire	39
le réseau international de l'Assemblée	40
le congrès du Council of State Governments (CSG)	42
les visites officielles	43
la promotion de la démocratie	44
L'Assemblée nationale et le soutien technologique	45
L'Assemblée nationale et le patrimoine	49
le patrimoine documentaire	50
le patrimoine mobilier	51
le patrimoine naturel	53
L'Assemblée nationale et son organisation administrative	55
l'organigramme	56
les effectifs	59
les dépenses 1999-2000	60
Annexes	61
liste des projets de loi adoptés en 1999-2000	62
liste des mandats accomplis par les commissions parlementaires	65
liste des publications de l'Assemblée nationale	69
Quelques renseignements pratiques	71

PRÉFACE



En cette année 2000, j'ai choisi de marquer de façon toute particulière la première session des travaux de la 36^e Législature en rendant public le rapport des activités de l'Assemblée nationale du Québec pour l'année 1999-2000.

Animé par un souci constant de progrès et de rayonnement de notre démocratie, j'ai voulu démythifier et rendre accessible le volet administratif de la vie parlementaire, et donner une mesure plus exacte du travail qui s'accomplit au Parlement.

La fonction de député est exigeante. Près de six cents personnes, regroupées dans dix-huit unités administratives, assistent quotidiennement les 125 élus dans l'exercice de leurs multiples tâches et facilitent l'accomplissement de leurs responsabilités de représentants du peuple.

C'est avec beaucoup de considération que je reconnais le travail inestimable du personnel de l'Assemblée nationale et que je salue leur professionnalisme, leur attachement à l'institution et leur grande loyauté. Ils contribuent, le plus souvent dans l'ombre, à permettre aux parlementaires de donner un service de qualité à la population, qui est malheureusement trop souvent sous-estimé et dénigré malgré son importance en démocratie.

Je souhaite que ce rapport d'activité de l'Assemblée nationale pour l'année 1999-2000 - le premier d'une série puisqu'il sera publié annuellement - soit pour tous les lecteurs une occasion de mieux saisir l'ampleur du travail du législateur, de se familiariser avec l'exercice de la démocratie représentative au Québec et de mieux comprendre l'usage des fonds publics consacrés à celle-ci.

Bonne lecture !

Le Président de l'Assemblée nationale,

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to read 'Jean-Pierre Charbonneau'. Below the signature, the name 'Jean-Pierre Charbonneau' is printed in a standard font.

AVANT-PROPOS



Daniel Lessard

Il n'existe aucune obligation pour l'administration de l'Assemblée nationale de rendre compte annuellement de sa gestion comme c'est le cas pour les ministères et les organismes. Alors, pourquoi ce rapport d'activité? C'est en le parcourant qu'il devient possible de comprendre l'objectif qui l'anime et de découvrir la clientèle à qui il s'adresse.

Fruit d'une contribution exceptionnelle d'un personnel dévoué à l'institution, ce rapport vise notamment à rejoindre les députés du Québec et tous les employés qui prennent part, à quelque titre que ce soit, à la réalisation de la mission de l'Assemblée. Il se veut à la fois une carte d'entrée dans toutes les autres assemblées parlementaires et dans la population, en général, qui porte un intérêt particulier aux actes de ses représentants. Puisqu'il est susceptible d'atteindre un très large public, il est rédigé dans un langage simple et accessible à tous.

En outre, ce rapport permet à chacun des membres du personnel de l'Assemblée de s'identifier à l'une ou l'autre des activités dont il est fait état. Il fait la démonstration, au surplus, que le soutien aux députés est une œuvre collective. Il témoigne des multiples actions posées par plusieurs personnes, dans les nombreux secteurs couverts par les unités administratives, en les regroupant sous des thèmes communs. Cette méthodologie donne une lecture plus juste de la somme de travail accomplie par tout le personnel administratif, lequel doit agir en étroite collaboration.

Comme sa présentation emprunte un style inhabituel, il laisse pleine liberté au lecteur soit d'en prendre connaissance d'une couverture à l'autre, soit de l'aborder à différents moments, en autant de tranches qu'il contient de chapitres, et ce de façon ordonnée ou désordonnée. Sans en avoir l'air, le rapport ouvre des horizons non seulement sur l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée, mais dévoile plusieurs facettes de la vie parlementaire à l'intérieur des murs.

Enfin, la publication du rapport d'activité de l'Assemblée nationale s'inscrit dans une démarche entreprise récemment par le personnel d'encadrement supérieur en vue de permettre à l'ensemble des employés d'approfondir leur connaissance de l'institution à laquelle ils se consacrent quotidiennement et, par le fait même, de cultiver leur esprit d'appartenance.

Je remercie chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la concrétisation de ce projet et je suis confiant de l'intérêt qu'il saura susciter. D'ores et déjà, je puis vous affirmer que les commentaires qu'il provoquera seront pris en considération lors de futures éditions.

Le secrétaire général,



Pierre Duchesne

L'ASSEMBLÉE NATIONALE



L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les origines de l'Assemblée nationale

L'État québécois exerce sa fonction législative à l'intérieur d'un système parlementaire de type britannique, dont la caractéristique principale est le droit pour la population de participer à la législation par l'intermédiaire d'une assemblée. Ce système, qui a connu quelques modifications à travers le temps, existe sur notre territoire depuis la convocation de la première séance de la première chambre d'assemblée, le 17 décembre 1792, qui donnait alors suite à l'*Acte constitutionnel* de 1791.

En 1867, en vertu de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (AANB), le Québec partage le pouvoir de légiférer avec le Parlement fédéral; les champs de compétence du Québec sont d'ailleurs prévus dans cette loi. C'est aussi dans cette loi, à l'article 133, qu'est inscrit le droit constitutionnel des parlementaires d'utiliser le français ou l'anglais lorsqu'ils interviennent au cours d'un débat. Ce même article rend cependant obligatoire la rédaction de certains documents dans les deux langues; pour s'y conformer, l'Assemblée nationale traduit donc, depuis 1867, tous les projets de loi et les lois, de même que le *Feuilleton* et le *Procès-verbal*.

À l'origine, le pouvoir législatif du Québec était constitué de deux chambres : le Conseil législatif et l'Assemblée législative. En 1968, le Conseil législatif a été aboli. L'Assemblée législative est alors devenue l'*Assemblée nationale du Québec*.

LES TROIS POUVOIRS DE L'ÉTAT

POUVOIR LÉGISLATIF

Étudie, discute, modifie et vote les lois.

Exerce un contrôle sur l'action du pouvoir exécutif.



Parlement

POUVOIR EXÉCUTIF

Détermine les politiques qui guident l'action de l'État.

Administre l'État en conformité avec les lois votées par le pouvoir législatif.



Gouvernement

POUVOIR JUDICIAIRE

Interprète les lois votées par le pouvoir législatif.

Décide si un citoyen ou un groupe a agi ou non en conformité avec la loi.



Tribunaux

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Parlement

Institution composée de l'Assemblée nationale – qui vote les lois – et du Lieutenant-gouverneur – qui les sanctionne. (126 personnes)

Assemblée nationale

Institution composée de 125 députés élus par la population dans chacune des circonscriptions électorales du Québec. Elle siège dans l'*Hôtel du Parlement*.

Conseil exécutif

Équipe formée par le premier ministre et l'ensemble des ministres du gouvernement (en 1999, 26 personnes). Synonymes : Conseil des ministres, Exécutif.

Législature

Temps qui s'écoule entre deux élections générales; sa durée maximale est de 5 ans. Elle commence à la **date de réception** par le secrétaire général de la liste des candidats proclamés élus, transmise par le Directeur général des élections, et non à la date de l'élection générale. Depuis 1867, le Québec a connu 36 élections générales : nous en sommes ainsi, depuis décembre 1998, à la 36^e Législature.

Session

Division du temps à l'intérieur d'une Législature; débute par le discours d'ouverture prononcé par le premier ministre et se termine par la prorogation des travaux. Il peut y avoir plusieurs sessions à l'intérieur d'une législature. La 1^{ère} session de la 36^e Législature a débuté le 2 mars 1999.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Projet de loi du gouvernement

Projet de loi public d'intérêt général et qui peut comporter une incidence financière; il doit obligatoirement être présenté par un ministre.

Projet de loi au nom d'un député

Projet de loi public d'intérêt général, mais qui ne comporte aucune incidence financière; un député, quelle que soit sa formation politique, peut le présenter.

Projet de loi d'intérêt privé

Projet de loi qui concerne des intérêts particuliers (corporations, individus) ou locaux (municipalités); il est présenté à l'Assemblée par un député, au nom des intéressés qui en assument les frais.

Dès sa présentation, le projet de loi est diffusé dans sa version papier, et, dans l'heure qui suit, dans le site Internet de l'Assemblée nationale.

La mission de l'Assemblée nationale

La tradition parlementaire reconnaît deux rôles fondamentaux aux assemblées parlementaires : celui de légiférer dans les domaines de leur compétence et celui d'exercer un contrôle sur le pouvoir exécutif et l'administration publique. Les assemblées sont également appelées à se prononcer sur des questions d'actualité, par l'intermédiaire de leurs membres. Fidèle en tous points à la tradition parlementaire, voici la mission de l'Assemblée nationale :

Légiférer dans les domaines de sa compétence

D'avril 1999 à mars 2000, l'Assemblée nationale a adopté :

111 projets de loi	
84 présentés par des ministres	... dont 74 % adoptés à l'unanimité
4 présentés par des députés	... tous adoptés à l'unanimité
23 d'intérêt privé	... tous adoptés à l'unanimité
78 jours	
C'est là le délai moyen entre la présentation et l'adoption d'un projet de loi du gouvernement.	
4 684 pages	
dans le <i>Recueil annuel des lois</i> , couvrant l'année civile 1999.	

Parmi les projets de loi ayant reçu l'appui unanime des membres de l'Assemblée nationale cette année, mentionnons :

Le projet de loi n° 32, concernant les *conjointes de fait* et faisant en sorte qu'au Québec les unions de fait soient reconnues sans égard au sexe des personnes.

Le projet de loi n° 73, visant la *préservation des ressources en eau* en interdisant temporairement le transfert hors du Québec des eaux, de surface ou souterraines, prélevées au Québec.

Le projet de loi n° 198, proclamant le *Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom Hashoah au Québec*, et qui exceptionnellement, du consentement de l'Assemblée, a vu son adoption être proposée conjointement par un député de chaque groupe parlementaire.

Contrôler les actes du gouvernement et de son administration

Les parlementaires remplissent cette partie de la mission soit à l'Assemblée, soit en commissions parlementaires (par exemple lors de l'étude des crédits ou l'audition de sous-ministres et de dirigeants d'organismes). Traditionnellement, cette responsabilité du contrôle est assumée publiquement par les députés de l'opposition. C'est particulièrement le cas lors de la période des questions et réponses orales, assurément l'outil de contrôle le plus connu de la population. En voici le bilan pour 1999-2000 :

66 heures	778 questions principales	937 questions complémentaires	23 questions écrites
ont été consacrées aux questions et réponses orales à l'Assemblée.	ont été posées...	ont été accordées par la Présidence de la façon suivante :	ont été inscrites au <i>Feuilleton</i> . Le Règlement prévoit ce type de questions dans les cas suivants :
	95 % par l'opposition officielle 4 % par le député indépendant 1 % par les députés ministériels	Opposition officielle : 852 Indépendant : 72 Députés ministériels : 13	1) les sujets traités ne justifient pas une réponse immédiate; 2) les réponses demandées exigent une certaine recherche.

Se prononcer sur des questions d'intérêt public

Pour que l'Assemblée nationale puisse se prononcer sur d'importantes questions et émettre des opinions, différentes options sont possibles. Les parlementaires pourront, par exemple, avoir recours à l'inscription de motions au *Feuilleton* ou présenter des motions sans préavis lors des affaires courantes d'une séance. Voici quelques exemples tirés de l'exercice financier 1999-2000 :

14 motions ont été inscrites au *Feuilleton* et débattues.

Parmi les sujets traités, notons :

- les problèmes reliés à la pénurie de personnel médical au Québec;
- la sécurisation du réseau de transfert et de distribution d'Hydro-Québec dans les régions touchées par la tempête de verglas de janvier 1998.

124 motions sans préavis ont été adoptées.

L'Assemblée a souligné, entre autres :

- l'anniversaire de l'adoption par l'ONU de la Convention relative aux droits de l'enfant;
- la création d'un nouveau territoire, le Nunavut, et la mise en place de son premier gouvernement;
- la Journée internationale de la Francophonie;
- la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs;
- la participation de Julie Payette à la mission spatiale Discovery;
- la Semaine des bibliothèques publiques.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Groupe parlementaire

Reconnaissance accordée par le Règlement de l'Assemblée à tout parti politique qui a fait élire 12 députés ou qui a obtenu 20 % des voix à la plus récente élection générale.

« Ministériel »

Ensemble des députés ayant été élus sous la bannière du parti politique ayant remporté le plus grand nombre de sièges lors de l'élection générale; leur chef devient le premier ministre et il choisit, au sein de ce groupe, ceux qui deviendront ministres.

Opposition

Ensemble des députés qui ne font pas partie du groupe parlementaire formant le gouvernement.

Opposition officielle

Ensemble des députés ayant été élus sous la bannière du parti politique ayant remporté le deuxième plus grand nombre de sièges lors de l'élection générale; le chef de ce groupe parlementaire devient le chef de l'opposition officielle.

Indépendant

Député n'appartenant à aucun groupe parlementaire **reconnu** ou qui, en cours de mandat, quitte un groupe sans adhérer à un autre. Un député indépendant peut adhérer à un groupe parlementaire à tout moment au cours d'une législature.

Les députés

Répartition des sièges selon les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale :

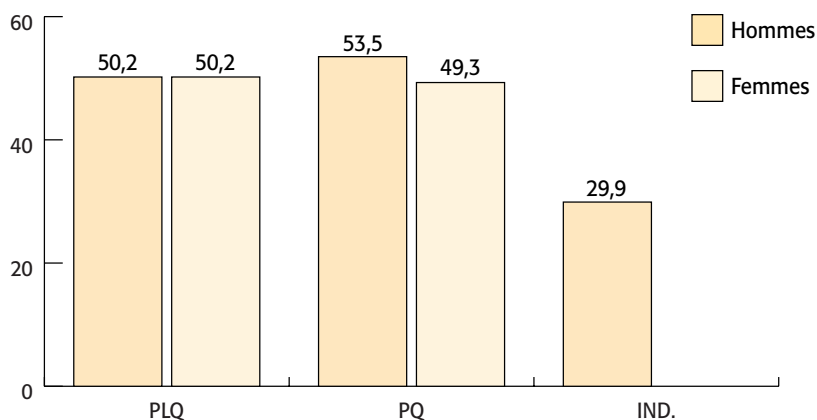
Parti québécois	PQ	76
Parti libéral du Québec	PLQ	48
Action démocratique du Québec	Ind.	1

Au Parti québécois, 19 femmes occupent le quart des sièges (25 %) alors que, pour le Parti libéral du Québec, au nombre de 10, elles représentent un peu plus d'un cinquième des élus de ce groupe (21 %).

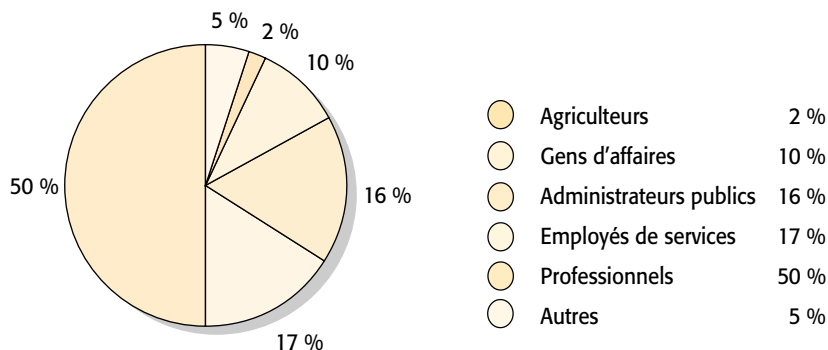
À l'Assemblée nationale, les femmes occupent 23 % des sièges.

7 femmes siègent au Conseil des ministres; elles forment donc 27 % de l'Exécutif.

Âge moyen des parlementaires de la 36^e Législature : 51 ans



Origine professionnelle des parlementaires :





LUCIEN BOUCHARD
Premier ministre
Jonquière



ANDRÉ BOISCLAIR
Leader adjoint
Gouin



ANDRÉ BOULERICE
Leader adjoint
Sainte-Marie-Saint-Jacques



JACQUES BRASSARD
Leader
Lac-Saint-Jean



JOCELYNE CARON
Whip
Terrebonne



BENOÎT LAPRISE
Whip adjoint
Roberval



LUCIE PAPINEAU
Whip adjoint
Prévost



MAXIME ARSENEAU
Îles-de-la-Madeleine



DIANE BARBEAU
Vanier



GILLES BARIL
Berthier



JACQUES BARIL
Arthabaska



LOUISE BEAUDOIN
Chambly



FRANÇOIS BEAULNE
Marguerite-D'Youville



YVES BEAUMIER
Champlain



STÉPHANE BÉDARD
Chicoutimi



PAUL BÉGIN
Louis-Hébert



JEAN-PAUL BERGERON
Iberville



ROGER BERTRAND
Portneuf



ROSAIRE BERTRAND
Charlevoix



MANON BLANCHET
Crémazie



CLAUDE BOUCHER
Johnson



MARC BOULIANNE
Frontenac



DENISE CARRIER-PERREULT
Chutes-de-la-Chaudière



SOLANGE CHAREST
Rimouski



GUY CHEVRETTE
Joliette



DAVID CLUCHE
Vimont



JACQUES CÔTÉ
Dubuc



MICHEL CÔTÉ
La Pêtrie



CLAUDE COUSINEAU
Bertrand



RÉMY DÉSILETS
Maskinongé



SERGE DESLIÈRES
Salaberry-Soulanges



LÉANDRE DION
Saint-Hyacinthe



RITA DIONNE-MARSOLAÏS
Rosemont



DANIELLE DOYER
Malapédia



NORMAND DUGUAY
Duplessis



JOSEPH FACAL
Fabre



GABRIEL-YVAN GAGNON
Saguenay



FRANÇOIS GENDRON
Abitibi-Ouest



SERGE GEOFFRION
La Prairie



LINDA GOUPIL
Lévis



LOUISE HAREL
Hochelaga-Maisonneuve



JEAN-PIERRE JOLIVET
Lavolette



GUY JULIEN
Trois-Rivières



NORMAND JUTRAS
Drummond



ROBERT KIEFFER
Groulx



GILLES LABBÉ
Masson



CLAUDE LACHANCE
Bellechasse



BERNARD LANDRY
Verchères



LYSE LEDUC
Mille-Îles



FRANÇOIS LEGAULT
Roussseau



NICOLE LÉGER
Pointe-aux-Trembles



GUY LELIÈVRE
Gaspé



DIANE LEMIEUX
Bourget



JACQUES LÉONARD
Labelle



MICHEL LÉTOURNEAU
Ungava



AGNÈS MALTAIS
Taschereau



PAULINE MAROIS
Tallon



SERGE MÉNARD
Laval-des-Rapides



MICHEL MORIN
Nicolet-Yamaska



ROGER PAQUIN
Saint-Jean



JEAN-GUY PARÉ
Lotbinière



DAVID PAYNE
Vachon



ANDRÉ PELLETIER
Abitibi-Est



ROBERT PERREULT
Mercier



MATTHIAS RIOUX
Matane



HÉLÈNE ROBERT
Deux-Montagnes



JEAN ROCHON
Charlesbourg



CÉLINE SIGNORI
Blainville



JEAN-FRANÇOIS SIMARD
Montmorcency



SYLVAIN SIMARD
Richelieu



JEAN-CLAUDE ST-ANDRÉ
L'Assomption



RÉMY TRUDEL
Rouyn-Noranda-Témiscamingue



CÉCILE VERMETTE
Marie-Victorin



JEAN J. CHAREST
Chef de l'Opposition officielle
Sherbrooke



JEAN-PIERRE CHARBONNEAU
Président de l'Assemblée nationale
Borduas



RAYMOND BROUILLET
Premier vice-président
Chauveau



CLAUDE PINARD
Deuxième vice-président
Saint-Maurice



MICHEL BISSONNET
Troisième vice-président
Jeanne-Mance



THOMAS J. MULCAIR
Leader adjoint
Chomedey



PIERRE PARADIS
Leader
Brome-Missisquoi



JEAN-MARC FOURNIER
Whip
Châteauguay



NORMAN MACMILLAN
Whip adjoint
Papineau



LINE BEAUCHAMP
Sauvé



CLAUDE BÉCHARD
Kamouraska-Témiscouata



MADELINE BELANGER
Mégantic-Compton



ROBERT BENOIT
Orford



LAWRENCE S. BERGMAN
D'Arcy-McGee



YVAN BORDELEAU
Acadie



ANDRÉ BOURBEAU
Laporte



BERNARD BRODEUR
Shefford



JACQUES CHAGNON
Westmount-Saint-Louis



ANDRÉ CHENAIL
Beauharnois-Huntingdon



ROCH CHOLETTE
Hull



RUSSELL COPEMAN
Notre-Dame-de-Grâce



WILLIAM CUSANO
Viau



MARGARET F. DELISLE
Jean-Talon



MICHEL DESPRÉS
Limoulu



JACQUES P. DUPUIS
Saint-Laurent



MONIQUE GAGNON-TREMBLAY
Saint-François



HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN
Verdun



RÉAL GAUVIN
Montmagny-L'Islet



JEAN-CLAUDE GOBÉ
LaFontaine



FATIMA HOUDA-PEPIN
La Pinière



MONIQUE JÉRÔME-FORGET
Marguerite-Bourgeoys



GEOFFREY KELLEY
Jacques-Cartier



RÉJEAN LAFRENIÈRE
Gatineau



JEAN-SÉBASTIEN LAMOREUX
Anjou



MICHELE LAMQUIN-ÉTHIER
Bourassa



PIERRE-ÉTIENNE LAPORTE
Outremont



DIANE LEBLANC
Beauce-Sud



NICOLE LOISELLE
Saint-Henri-Sainte-Anne



COSMO MACIOCIA
Viger



YVON MARCOUX
Vaudreuil



PIERRE MARSAN
Robert-Baldwin



ROBERT MIDDLEMISS
Pontiac



NATHALIE NORMANDEAU
Bonaventure



FRANÇOIS OUIMET
Marquette



BENOÎT PELLETIER
Chapleau



NORMAND POULIN
Beauce-Nord



CHRISTOS SIRROS
Laurier-Dorion



ANDRÉ TRANCHEMONTAGNE
Mont-Royal



YVON VALLIÈRES
Richmond



DAVID WHISSELL
Argenteuil



RUSSELL WILLIAMS
Nelligan



MARIO DUMONT
Rivière-du-Loup

1998

Les principales fonctions parlementaires

Au sein de l'Assemblée nationale

Président

Élu parmi les députés pour la durée d'une législature, le Président de l'Assemblée nationale exerce une triple fonction :

- il dirige les séances de l'Assemblée en veillant à faire respecter le Règlement et à sauvegarder les droits et privilèges tant de l'Assemblée que de tous les députés qui la composent;
- il administre les services de l'Assemblée;
- il représente l'Assemblée au Québec et dans ses rapports avec d'autres Parlements.

Son premier devoir étant la neutralité, le Président ne fait partie d'aucun groupe parlementaire pendant son mandat; il ne prend pas part aux débats et ne vote qu'en cas d'égalité des voix.

Vice-présidents

Élus par leurs pairs pour toute la durée d'une législature, les vice-présidents assistent le Président dans ses fonctions et jouissent des mêmes prérogatives et de la même autorité que ce dernier lorsqu'ils le remplacent dans ses fonctions parlementaires. Cependant, contrairement au Président, les vice-présidents demeurent membres de leur groupe parlementaire et assistent aux réunions de leur caucus.



Au début de la 36^e Législature, pour la première fois dans l'histoire parlementaire du Québec, l'Assemblée nationale a procédé par scrutin secret à l'élection du Président. Deux députés étaient en lice; après un tour de scrutin, le député de Borduas, M. Jean-Pierre Charbonneau, a été élu. C'est d'ailleurs lui qui occupait cette fonction à la deuxième session de la législature précédente. Le juriconsulte et le secrétaire général de l'Assemblée étaient responsables du dépouillement des votes.

Autre première dans l'histoire parlementaire du Québec : en mars 1999, l'Assemblée nationale a élu un troisième vice-président alors que débutaient les travaux de la première session de la 36^e Législature. Les deux premiers vice-présidents sont élus parmi les députés du groupe parlementaire formant le gouvernement et le troisième parmi ceux formant l'opposition officielle. Une modification au Règlement de l'Assemblée est d'ailleurs venue fixer cette procédure pour les législatures à venir. Ont ainsi été élus, dans l'ordre : M. Raymond Brouillet, député de Chauveau, M. Claude Pinard, député de Saint-Maurice, et M. Michel Bissonnet, député de Jeanne-Mance.



Collection Assemblée nationale

Au sein d'une commission parlementaire

Président

Député d'un des groupes parlementaires, élu par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, il organise, planifie et anime les travaux de sa commission. Contrairement au Président de l'Assemblée, le président de commission prend part aux débats et a droit de vote.

Vice-président

Député d'un groupe parlementaire autre que celui du président, élu lui aussi par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, il assiste le président dans ses fonctions et le remplace au besoin.

Au sein d'un groupe parlementaire

Chef

Député qui dirige l'action parlementaire de son parti.

Pour que le chef d'un *parti politique* devienne chef parlementaire :

- 1) il doit se faire élire dans une circonscription; et,
- 2) son parti doit être reconnu « groupe parlementaire ».

Leader

Député, désigné par son chef, à qui revient la responsabilité d'établir les stratégies parlementaires de son groupe en tenant compte des Règles de procédure de l'Assemblée et de la tradition parlementaire.

Le leader du gouvernement (toujours un ministre) et ses adjoints planifient l'ordre du jour des séances, à l'exception des affaires prioritaires et des affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Le leader de l'opposition officielle choisit, notamment, parmi les affaires inscrites par les députés de l'opposition, celles qui feront l'objet d'un débat le mercredi matin, en séances ordinaires. **Dix** motions de l'opposition ont ainsi été débattues en 1999-2000.

Leader adjoint

Député qui soutient et remplace le leader dans ses fonctions.

Whip

Député, désigné par son chef ou élu par ses pairs, qui veille à la discipline à l'intérieur de son groupe et coordonne l'action des députés à l'Assemblée, en commissions et au sein des délégations.

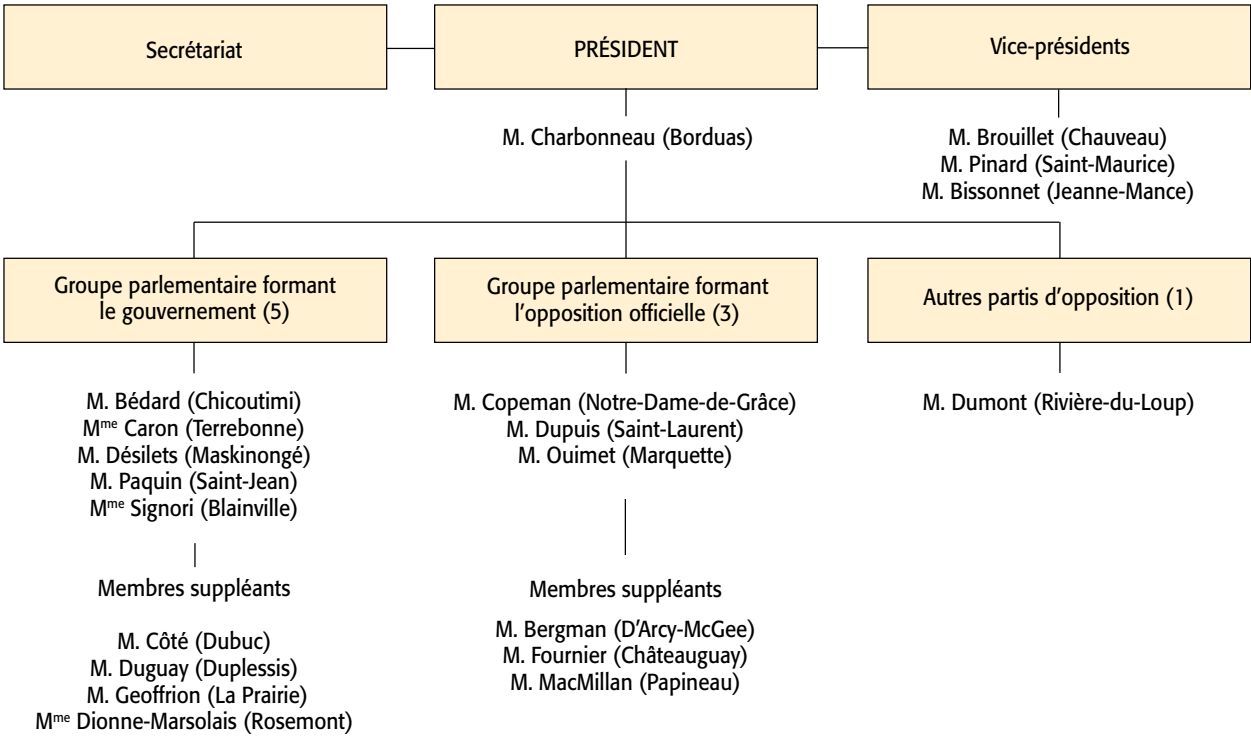
Whip adjoint

Député qui soutient et remplace le whip dans ses fonctions.

Le Bureau de l'Assemblée nationale

La gestion de l'Assemblée nationale s'effectue dans le cadre des lois, règles et règlements qui lui sont applicables. Cependant, afin de préserver l'autonomie administrative de l'institution, la *Loi sur l'Assemblée nationale* a institué le Bureau de l'Assemblée nationale, en quelque sorte un conseil d'administration.

Composition
Outre le Président de l'Assemblée qui agit ici aussi à titre de président, le Bureau de l'Assemblée est composé de 9 députés désignés par leurs pairs. Les vice-présidents de l'Assemblée peuvent participer, mais sans droit de vote, aux travaux du Bureau.



Secrétariat

Le Bureau de l'Assemblée est doté d'un secrétariat qui assure l'organisation et le suivi de ses travaux. Le secrétaire général de l'Assemblée nationale est secrétaire du Bureau.

Le juriconsulte

Sur proposition du premier ministre et avec l'approbation des deux tiers de ses membres, l'Assemblée nationale nomme un juriconsulte chargé de fournir, à tout député qui en fait la demande, un avis écrit et motivé sur la conformité d'une situation éventuelle de ce député avec les dispositions concernant les incompatibilités de fonctions et les conflits d'intérêts prévus dans la *Loi sur l'Assemblée nationale*. Il va sans dire que le juriconsulte ne doit pas être un député. Depuis le 19 juin 1996, c'est M^e Claude Bisson, ancien juge en chef de la Cour d'appel du Québec, qui agit à titre de juriconsulte de l'Assemblée nationale.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET
LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

Le bilan d’une année à l’Assemblée et en commissions

C’est dans le Règlement de l’Assemblée nationale qu’est fixé le calendrier des séances. Ainsi, les travaux à l’Assemblée se déroulent chaque année du deuxième mardi de mars au 23 juin, au plus tard, puis du troisième mardi d’octobre au 21 décembre, au plus tard. À l’intérieur de ces dates, les séances se déroulent aux jours et aux heures suivants :

Horaire	Période ordinaire	Période intensive 25 mai au 23 juin / 25 nov. au 21 déc.
Lundi	<i>si motion du leader :</i> 14 h à 18 h	<i>si motion du leader :</i> horaire ci-après
Mardi	10 h à 12 h	10 h à 13 h
Mercredi	14 h à 18 h	15 h à 18 h
Jeudi		20 h à 24 h
Vendredi		

Les commissions parlementaires peuvent, pour leur part, tenir séance tout au long de l’année, bien qu’elles fassent habituellement relâche en juillet. Il faut de plus ajouter que les commissions ne peuvent tenir séance pendant que l’Assemblée procède aux affaires courantes. Voici le calendrier des commissions tel que prévu par le Règlement :

Horaire	Période ordinaire	Période intensive 25 mai au 23 juin / 25 nov. au 21 déc.
Lundi	14 h à 18 h	10 h à 13 h 15 h à 18 h 20 h à 24 h
Mardi	9 h 30 à 12 h 30	
Mercredi	14 h à 18 h	
Jeudi		
Vendredi	9 h 30 à 12 h 30	

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Séance

Chaque jour de travail à l’Assemblée ou en commission. À l’Assemblée, une séance est divisée en deux parties : les affaires courantes et les affaires du jour.

Séance ordinaire

Séance de l’Assemblée qui se déroule à l’intérieur des périodes, jours ou heures prévus au Règlement.

Séance extraordinaire

Séance de l’Assemblée convoquée à la demande du premier ministre en dehors des périodes, jours ou heures prévus au Règlement. L’Assemblée s’est réunie à deux reprises en séance extraordinaire en 1999-2000 :

- le 2 juillet 1999, afin d’adopter le projet de loi n° 72, Loi concernant la prestation des services de soins infirmiers et des services pharmaceutiques;

- le 21 mars 2000, en soirée, afin d’adopter une résolution de la ministre de la Justice concernant la rémunération des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Feuilleton et préavis

Publication parlementaire qui énumère les sujets que l'Assemblée peut prendre en considération et qui contient divers renseignements; par sa consultation, les lecteurs peuvent, entre autres, y suivre le cheminement des projets de loi. Cette publication est diffusée en version papier et dans Internet dès 8 heures le matin d'une séance.

Procès-verbal

Publication parlementaire qui fait état de tous les ordres et les résolutions adoptés par l'Assemblée, de toutes les motions présentées et débattues ainsi que de tous les projets de loi étudiés au cours de la séance. Le *Procès-verbal* rapporte également les décisions rendues par la présidence. Cette publication est diffusée dans Internet dans l'heure qui suit la fin de la séance, alors que la version papier est distribuée le lendemain matin.

Journal des débats

Publication parlementaire qui permet une lecture intégrale de l'ensemble des interventions faites tant à l'Assemblée qu'en commission parlementaire. Une version non révisée du *Journal* consacré aux séances de l'Assemblée est diffusée, une trentaine de minutes après la fin d'une intervention, dans Internet et sur papier.

Le tableau suivant présente, en parallèle, le détail mensuel des séances tenues et des heures de travail effectuées tant à l'Assemblée qu'en commissions, au cours de l'exercice 1999-2000.

	ASSEMBLÉE		COMMISSIONS	
	Séances	Heures	Séances	Heures
Avril	10	16:21	50	198:00
Mai	13	83:20	52	118:00
Juin	12	96:50	86	179:00
Juillet	1	10:43	0	0
Août	0	0	7	29:00
Septembre	0	0	30	126:00
Octobre	6	26:39	37	125:00
Novembre	14	80:21	56	150:00
Décembre	11	50:42	43	142:00
Janvier	0	0	11	45:00
Février	0	0	41	193:00
Mars	10	61:26	50	160:00

À l'Assemblée 77 séances
426 h 22

En commissions 463 séances
1 465 h

Pendant une séance de l'Assemblée, différents types de documents sont déposés : soit parce qu'une loi ou un règlement le prescrit, soit parce que les ministres les jugent d'intérêt public, soit parce qu'un député obtient le consentement de ses pairs pour le faire. Tout dépôt est inscrit au *Procès-verbal*; le document devient alors public et fait partie des archives de l'Assemblée. Voici un aperçu des **1 033** documents déposés cette année :

1 292 documents

ont été déposés en commissions parlementaires, en 1999-2000, dont 940 mémoires.

• Réponses aux questions inscrites au <i>Feuilleton</i>	20	2 %
• Rapports de missions	26	3 %
• Rapports du Directeur de la législation	26	3 %
• Décisions du Bureau de l'Assemblée	29	3 %
• Pétitions (200 678 pétitionnaires)	96	9 %
• Rapports de commissions	154	15 %
• Autres documents	280	26 %
• Rapports annuels (ministères et organismes)	402	39 %

Les commissions parlementaires

C'est principalement par le biais de l'une ou l'autre des onze commissions parlementaires que les députés exercent pleinement leurs rôles de législateur et de contrôleur des activités du gouvernement. Avant de présenter un bilan détaillé du travail effectué en 1999-2000, rappelons les champs de compétence de chacune des commissions parlementaires :

Assemblée nationale établissent le Règlement de l'Assemblée et ses règles de fonctionnement; coordonne les travaux des autres commissions en sont membres : - le Président de l'Assemblée - les vice-présidents de l'Assemblée - les leaders et les whips des groupes parlementaires - les présidents des commissions parlementaires		
Institutions conseil exécutif, justice, sécurité publique, relations intergouvernementales, constitution	Finances publiques finances, budget, comptes publics, administration du gouvernement, fonction publique, services et approvisionnements	Affaires sociales famille, santé, services sociaux et communautaires, condition féminine, sécurité du revenu
Économie et travail industrie, commerce, tourisme, travail, science, technologie, énergie et ressources, main-d'œuvre	Agriculture, pêcheries, alimentation agriculture, pêcheries, alimentation	Aménagement du territoire collectivités locales, aménagement, habitation, loisirs
Éducation éducation, formation professionnelle, protection du consommateur	Culture culture, communication, communautés culturelles, immigration, relations avec les citoyens	Transports et environnement transports, travaux publics, environnement, faune
Administration publique contrôle parlementaire		

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Commission parlementaire

Groupe composé de dix ou douze députés, nommés pour une période de deux ans, chargé d'effectuer une partie du travail parlementaire qui relève de sa compétence.

Mandat de l'Assemblée

Mandat que confie l'Assemblée à une commission; porte principalement sur l'étude de projets de loi, l'étude des crédits budgétaires et la tenue de consultations.

Mandat d'initiative

Mandat que se donnent les membres d'une commission; porte généralement sur des sujets d'intérêt public, sur les orientations, les activités et la gestion des organismes publics, et, à l'occasion, sur les projets de règlement et les règlements.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

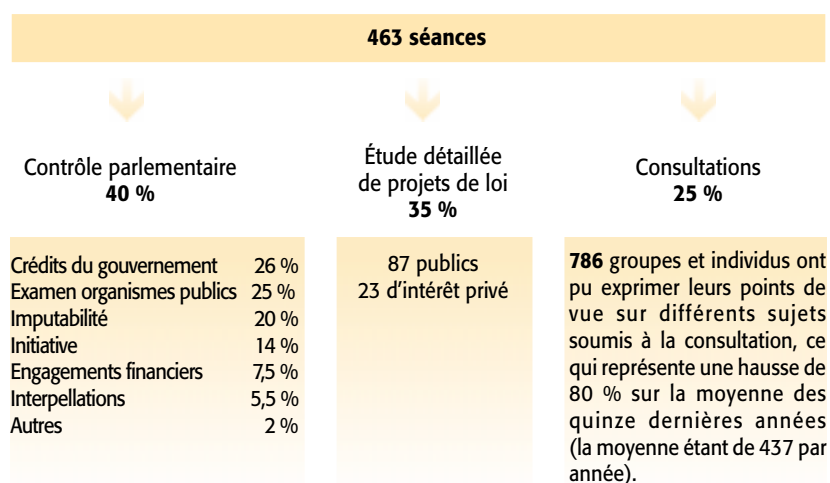
Consultation générale

Invitation faite par une commission à toute personne ou organisme intéressé à transmettre un mémoire exprimant son opinion sur un sujet qu'elle étudie. L'invitation est publiée dans la *Gazette officielle*, dans certains quotidiens et dans Internet. Des auditions publiques permettent ensuite de discuter desdits mémoires.

Consultation particulière

Invitation spéciale transmise par une commission à un nombre restreint de personnes ou d'organismes qui ont une connaissance ou une expertise particulière du sujet qu'elle étudie. Des auditions publiques permettent un échange entre ces invités et les membres de la commission.

Au cours de l'exercice 1999-2000, les activités de contrôle parlementaire ont constitué la partie la plus importante des travaux des commissions, suivie de près par l'étude de projets de loi. Il faut aussi souligner que, plus que jamais auparavant, les consultations constituent un outil privilégié pour connaître l'opinion des citoyens, les députés profitant ainsi d'une source unique d'information. Le schéma suivant donne un aperçu global des activités des commissions.



Les principaux sujets qui ont occupé les députés en 1999-2000 s'inscrivent à l'intérieur de l'un ou l'autre des secteurs suivants :

Secteur	Nombre de séances	%
Santé et services sociaux	72	15,5 %
Économie, finances, administration publique	69	15,0 %
Affaires municipales et régionales	58	12,5 %
Justice et sécurité publique	52	11,0 %
Travail, industrie et commerce	39	8,0 %
Culture et communication	34	7,5 %
Éducation	32	7,0 %
Transports et sécurité routière	30	6,5 %
Agriculture, pêcheries	22	5,0 %
Ressources naturelles	22	5,0 %
Environnement, faune et parcs	17	3,5 %
Institutions	16	3,5 %

Voici quelques-uns des mandats accomplis par certaines commissions parlementaires en 1999-2000 :

La Commission de la culture a reçu, au cours d'auditions publiques, 22 experts et représentants de secteurs névralgiques susceptibles d'être affectés par **le passage informatique de l'an 2000**. Au terme de leurs travaux qui se sont échelonnés sur 9 mois, les membres de la commission en sont venus à la conclusion que les renseignements qu'ils avaient obtenus étaient fiables et leur permettaient de conclure à l'improbabilité de problèmes sérieux pouvant affecter les principaux secteurs concernés. Le rapport mentionnait qu'il était fort vraisemblable que notre situation géographique mettait la population à l'abri des problèmes les plus sérieux, puisque nous sommes situés sur le continent le mieux préparé et que de nombreux tests de fiabilité ont été réalisés à l'échelle nord-américaine.

La Commission de l'éducation a procédé à une vaste consultation sur **la place de la religion à l'école**. La commission a reçu à cet égard pas moins de 254 mémoires d'organismes et de personnes qui ont tenu à exprimer leur point de vue sur la question. Cette consultation donnait suite au dépôt, en mars 1999, par un groupe ministériel de travail, d'un important rapport intitulé *Laïcité et religions : perspective nouvelle pour l'école québécoise*.

La Commission de l'administration publique a déposé à l'Assemblée nationale en décembre 1999 son cinquième rapport sur **l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics**. Ce rapport fait état des conclusions de la commission à la suite de l'audition de six sous-ministres et d'un dirigeant d'organisme public. Il contient 14 recommandations visant à améliorer la gestion des ministères et des organismes publics examinés. Les principaux sujets qui ont fait l'objet d'une analyse par la commission furent la gestion du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, les programmes de subventions aux municipalités, la réforme du Curateur public et le Centre de perception fiscale.

La Commission de l'économie et du travail a procédé à **l'examen du plan stratégique 2000-2004 de la Société Hydro-Québec**. Cette importante société d'État a l'obligation légale de soumettre à la commission ce plan quadriennal avant qu'il ne soit approuvé par le gouvernement. Pour effectuer ce mandat, la commission a eu recours à des experts du domaine afin de se préparer adéquatement aux auditions publiques au cours desquelles les dirigeants d'Hydro-Québec sont venus expliquer le bien-fondé de leurs stratégies d'intervention proposées.

La réduction de l'impôt des particuliers a fait l'objet d'une consultation générale par la Commission des finances publiques. Avant d'entreprendre son mandat, la commission a pris l'initiative d'organiser un colloque dont l'objectif était de faire le point sur les finances publiques de l'État et de cerner la situation fiscale de ses contribuables. Par la suite, pendant 11 séances, la commission a reçu 47 organismes venus se prononcer sur la façon dont le gouvernement devait utiliser les surplus anticipés en regard de l'impôt des particuliers.



Collection Assemblée nationale

La protection des activités agricoles en « zone verte » a particulièrement intéressé les membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation. Deux ans après l'entrée en vigueur de la loi visant à assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents exploitants et les résidents du territoire rural, la commission a analysé certains aspects qui constituent des irritants. La commission a également effectué une tournée dans différentes régions pour visiter des lieux de production agricole et rencontrer des agriculteurs afin de connaître plus exactement leur situation. La commission a terminé son mandat en recevant, en auditions publiques, les principaux organismes du monde agricole et municipal.

Plusieurs autres sujets ont fait l'objet d'importants mandats par les commissions. Notamment, le régime général d'assurance médicaments; le projet de loi visant à obliger les électeurs à s'identifier au moment de voter; la qualité de l'environnement et la gestion des déchets; la réforme du transport par taxi; la sécurité routière; le nouveau cadre de gestion proposé à la fonction publique.



Daniel Lessard

Les outils professionnels

Afin d'exercer pleinement leurs fonctions parlementaires, les députés de l'Assemblée nationale peuvent compter sur différents outils qui sont mis à leur disposition quotidiennement. En voici quelques exemples...

Recueil de décisions concernant la procédure parlementaire

Après le Règlement de l'Assemblée, les décisions rendues par la présidence, tant à l'Assemblée qu'en commissions, constituent une source de la procédure qui doit régir le déroulement des travaux parlementaires. Afin de rendre ces décisions accessibles à tous ceux qui s'y intéressent, des spécialistes en procédure parlementaire élaborent et tiennent à jour un recueil de décisions en deux volumes : un premier portant sur les décisions rendues à l'Assemblée, un deuxième sur celles rendues en commissions parlementaires.

En 1999-2000, trois mises à jour du premier volume et deux mises à jour du second ont été effectuées.

La Bibliothèque de l'Assemblée

Avec ses 413 812 titres et ses 964 120 volumes, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale est, après la Bibliothèque nationale du Québec, la plus vaste bibliothèque de l'administration publique québécoise. Sa spécialisation en affaires parlementaires lui permet de répondre pleinement aux besoins des élus québécois, du personnel de l'Assemblée, des journalistes de la Tribune de la presse et des chercheurs.

En 1999-2000, plus de **11 000** nouveaux titres ont été ajoutés à son catalogue. Parmi ces derniers, on retrouve 1 258 allocutions de parlementaires québécois, actuels et anciens, et 1 552 mémoires présentés aux commissions parlementaires.

Télécommunications

Qu'ils travaillent à leur bureau en circonscription ou sur la colline parlementaire, les députés se doivent d'avoir accès aux moyens modernes de communication : systèmes téléphoniques, y compris ceux de téléphonie cellulaire; télécopieurs et serveur de télécopies par courrier électronique; accès à Internet, à la câblodistribution ou à la télévision par satellite — tout ceci afin de permettre aux élus de communiquer le plus efficacement possible.

Services du courrier et de messagerie

Qu'ils répondent au secteur politique ou administratif, les Services du courrier et de la messagerie soutiennent grandement les travaux parlementaires. Les chiffres qui suivent, bilan de l'exercice 1999-2000, en sont une preuve tangible :

Courrier sortant traité	222 214
Distribution de messages	162 179
• édifices de l'Assemblée :	137 787
• autres édifices de la colline parlementaire :	16 495
• à l'extérieur :	7 897

Service de la recherche

À l'aide de banque de données et d'instruments de référence sur divers aspects de la vie parlementaire (éléments biographiques, documents iconographiques, résultats électoraux, terminologie, éphémérides), le Service de la recherche a répondu en cours d'exercice à **433** demandes de recherche de complexité variable, notamment pour les commissions parlementaires.

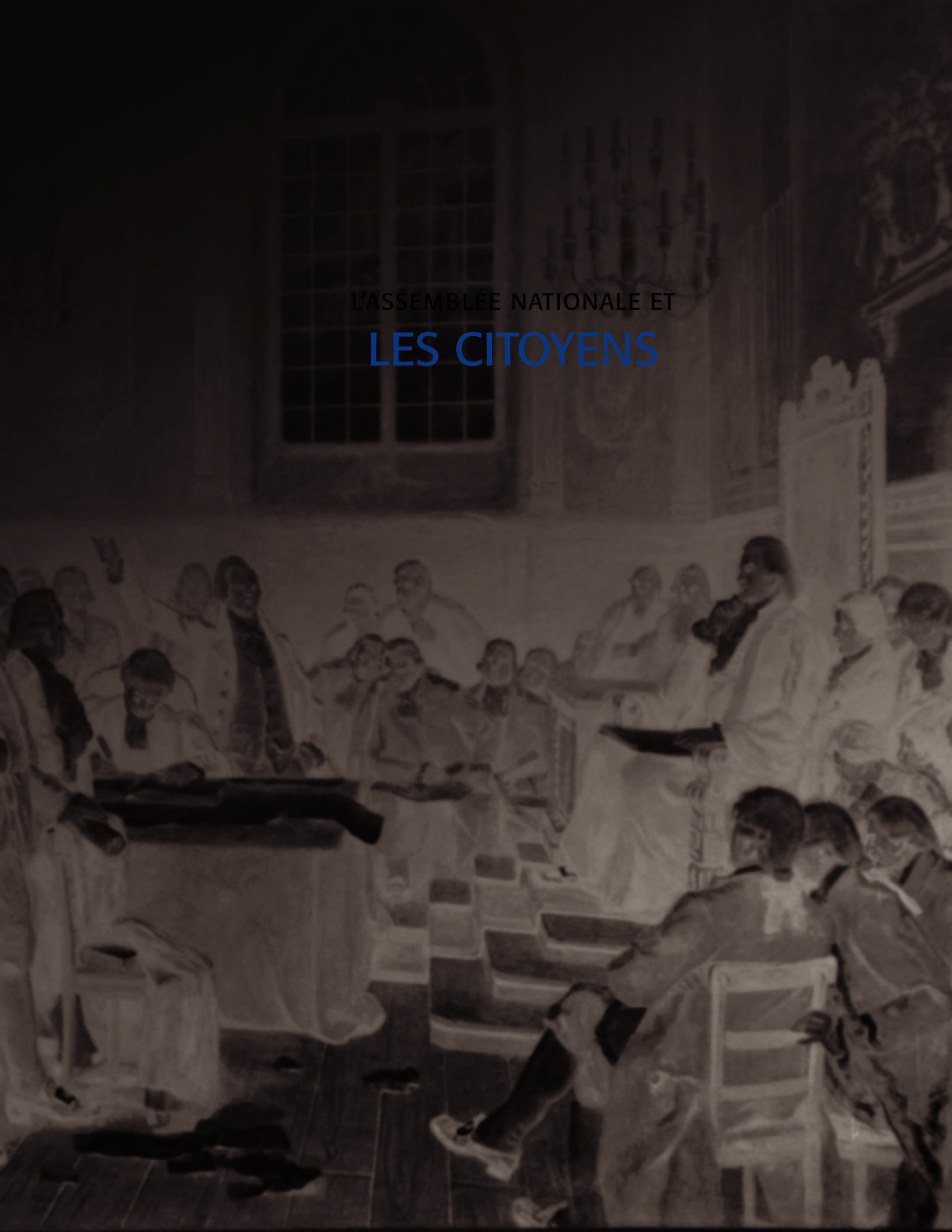
Service aux lecteurs

Le Service aux lecteurs, dit aussi « de référence », a répondu à **14 227** demandes d'information et de documentation. De leur côté, les lecteurs ont emprunté **5 309** volumes.

Documentation de presse

Tout article qui a trait à l'actualité économique, politique, sociale et culturelle du Québec et du Canada, et qui est publié dans un quotidien ou un périodique, se retrouve dans l'un ou l'autre des 629 dossiers tenus et mis à jour par le Service de documentation de presse de la Bibliothèque. En 1999-2000, ce sont quelque **152 837** articles qui sont venus enrichir ces dossiers pour le bénéfice de tout le milieu parlementaire québécois.

L'Assemblée nationale assure aussi la distribution de documents aux journalistes de la Tribune de la presse. En 1999-2000, **562 353** documents écrits ont ainsi été transmis.

A sepia-toned historical painting depicting a legislative assembly, likely the French National Assembly, in session. The scene is set in a grand, ornate hall with high ceilings and large windows. Numerous men in 18th-century attire are seated in rows of chairs, facing a central area where a speaker stands at a podium. The speaker is gesturing with his right hand. The audience members are engaged, with some looking towards the speaker and others looking at documents or each other. The overall atmosphere is one of formal debate and public participation.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LES CITOYENS

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET
LES CITOYENS

De passage à l'Assemblée

Quelle que soit la raison qui amène citoyens et touristes à l'intérieur de l'Hôtel du Parlement, chacun en ressort avec le sentiment d'avoir touché à l'histoire... celle des générations précédentes, certes, mais aussi celle qui s'écrit au jour le jour, ici et maintenant, et dont les générations futures retiendront certains moments forts. En 1999-2000, **154 533** personnes sont venues à l'Assemblée nationale pour l'une ou l'autre des raisons énumérées ci-après :

Pour assister aux séances

Que ce soit en commission ou à l'Assemblée, le public est invité à assister aux travaux parlementaires. La Salle de l'Assemblée nationale est pourvue d'une galerie de quelque 125 sièges, mise à la disposition du public, et de deux galeries latérales réservées aux invités de la présidence, des chefs de groupe parlementaire et des ministres. Les salles de commissions parlementaires ont elles aussi des espaces réservés au public. Les travaux parlementaires ont attiré :

À l'Assemblée	9 165 personnes	En commissions	8 590 personnes
---------------	-----------------	----------------	-----------------

Pour visiter les lieux

La visite guidée de l'Assemblée nationale informe les visiteurs sur ses membres et son fonctionnement ainsi que sur l'histoire et l'architecture de l'Hôtel du Parlement. Et parmi ceux qui en ont profité cette année, près des deux tiers étaient du Québec.

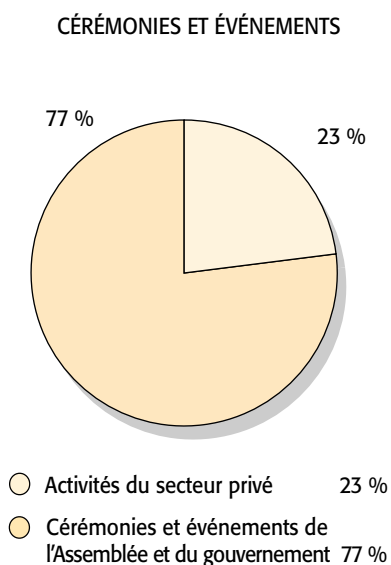
Visites guidées		Provenance des visiteurs	
En français	44 376	Québec	63 %
En anglais	18 025	Autres provinces	9 %
En espagnol	467	États-Unis	12 %
Total	62 868	Autres pays	16 %

Dans les chiffres ci-dessus sont incluses les 22 168 personnes qui ont profité du volet pédagogique, préparé en collaboration avec la Commission de la capitale nationale. Cette option est offerte aux groupes scolaires de différents niveaux ainsi qu'aux adultes immigrants des COFI, et ce, tant pour les visites intérieures qu'extérieures. Leur participation se répartit de la façon suivante :

Primaire	47 %
Secondaire	34 %
Collégial	4 %
Universitaire	3 %
COFI	2 %
Visites extérieures	10 %

À l'entrée, chacun doit se soumettre à des mesures de sécurité légères mais essentielles pour la protection de tous : vérification des porte-documents et sacs, passage dans un détecteur de métal et identification à l'aide d'une pièce d'identité.





À l'été de 1999, l'Assemblée nationale et la Commission de la capitale nationale ont proposé aux visiteurs de découvrir l'Hôtel du Parlement à leur propre rythme. Ainsi, à l'aide d'un dépliant produit en trois langues (français, anglais et espagnol) et de guides disponibles tout au long du parcours, les visiteurs ont pu explorer, outre les différentes salles dédiées aux travaux parlementaires, la Galerie des Présidents, le Salon de la Présidence, la Salle des Drapeaux et le restaurant *Le Parlementaire*. L'expérience, limitée aux fins de semaine et aux jours fériés de juin à septembre, a permis d'accueillir **19 621** personnes.

Pour participer à des cérémonies officielles et à des événements spéciaux

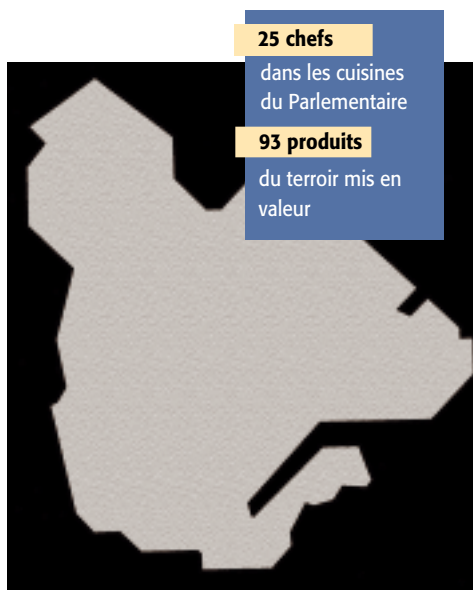
Près de **80** activités importantes d'accueil se sont déroulées à l'Assemblée nationale au cours de 1999-2000. Parmi celles-ci, mentionnons :

- la Dictée des Amériques 1999
- la cérémonie Hommage Bénévolat Québec
- la cérémonie de remise des Prix québécois de la sécurité civile
- la cérémonie de remise des Prix du civisme
- la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre national du Québec
- la cérémonie de remise des Prix du Québec
- la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre de la Pléiade

Pour se sustenter

Le Parlement du Québec a ceci de particulier : il est un des seuls au monde à ouvrir ses restaurants au public. Bien entendu, la clientèle première demeure les parlementaires, leurs invités et le personnel de l'Assemblée, mais tous les visiteurs y sont les bienvenus. Différant des établissements privés, le restaurant *Le Parlementaire* et la cafétéria *Le Mini-Débat* sont ouverts uniquement en semaine, du lundi au vendredi, et selon un horaire associé aux travaux parlementaires. Il est toujours de mise de réserver pour s'assurer d'avoir plein accès à ces lieux!

Toutes les régions
du Québec représentées



Cuisine régionale du Québec

Au cours des dernières années, le restaurant *Le Parlementaire* a constitué une véritable vitrine destinée à promouvoir la cuisine régionale québécoise, les produits et les établissements de restauration des régions du Québec.

La visibilité offerte aux entreprises de production et de transformation alimentaire, aux établissements, aux artisans, de même qu'aux chefs cuisiniers et pâtisseries, a été rendue possible grâce au partenariat établi entre *Le Parlementaire* et :

- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
- l'Institut de Tourisme et d'Hôtellerie du Québec,
- la Corporation « La Cuisine régionale au Québec ».

En 1999-2000, ce partenariat, auquel s'est greffé Tourisme Québec, a permis de pousser le concept plus loin en accentuant la collaboration avec les chefs en région et en offrant une visibilité encore plus grande aux établissements et à leurs artisans.

Coup d'œil sur le menu « été 1999 »

Terrine de loup marin des Îles-de-la-Madeleine
et petites salicornes acidulées

Panaché de tomates de Portneuf à l'huile d'herbes de l'Île d'Orléans

Cretons de crevettes nordiques aux cornichons d'asclépiades

Quiche maraîchère au cheddar d'Albert Perron de Saint-Prime

Fondue de migneron de Charlevoix à la vinaigrette aux cerises de terre

Banique du Village Huron à la truite boucanée,
petites feuilles à l'eau d'épinette

Suprême de volaille de Saint-Charles-de-Drummond,
sauce au cidre de la Montérégie

Raviolis au saumon fumé sur pâtes à l'encre de calmar,
bisque aux herbes salées du Bas-du-Fleuve

Rouelles de porc Beauceron, panade aux betteraves et canneberges

Ouananiche de Roberval, sauce aux perles bleues du Lac-Saint-Jean

Coussin de fruits de mer de la Basse-Côte-Nord, sauce aux crustacés

Caribou du Nunavik poêlé, chutney aux petits fruits de la Toundra,
sauce à la gelée de sapin

Granulé à la sève d'érable

Sorbet aux petits fruits de saison

Petit délice gourmand

Choix de bières, vins et cidres
produits au Québec

Le **restaurant Le Parlementaire** est ouvert à tous pour les petits déjeuners et les déjeuners et, pendant les périodes de travaux intensifs, pour les dîners. **29 580 repas** y ont été servis en cours d'exercice.

Tant par la richesse des lieux qui l'abritent que par les saveurs du terroir qu'il sait mettre en valeur, le restaurant est aussi propice à la tenue des réceptions officielles de la présidence et du gouvernement.

La **cafétéria Le Mini-Débat** sert principalement les petits déjeuners et les déjeuners; elle est ouverte en soirée uniquement pendant les périodes de travaux intensifs et fait relâche pendant la saison estivale (juillet et août). **35 592 repas** y ont été servis en cours d'exercice.



Une boutique

Histoire de bien compléter sa visite à l'Hôtel du Parlement, quoi de mieux qu'un arrêt à la Boutique de l'Assemblée nationale. Publications, cadeaux-souvenirs et articles divers sont ici mis à la portée des parlementaires, de la population et des touristes. Les bénéfices tirés des ventes de la Boutique sont versés à la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, qui voit à l'éducation des jeunes à la démocratie.

Et, en prime, pour y découvrir...

Des expositions

En organisant des expositions thématiques accessibles aux visiteurs, l'Assemblée nationale veut accroître la connaissance de la population sur les divers aspects qui ont marqué l'évolution de la société québécoise. Voici ce que les visiteurs ont pu apprécier en 1999-2000 :

- **Les 150 ans du Barreau du Québec**

Exposition sur la place du droit dans notre démocratie parlementaire, illustrant les liens naturels qui ont uni les fonctions de juriste et de parlementaire. *Présentée à l'Hôtel du Parlement.*

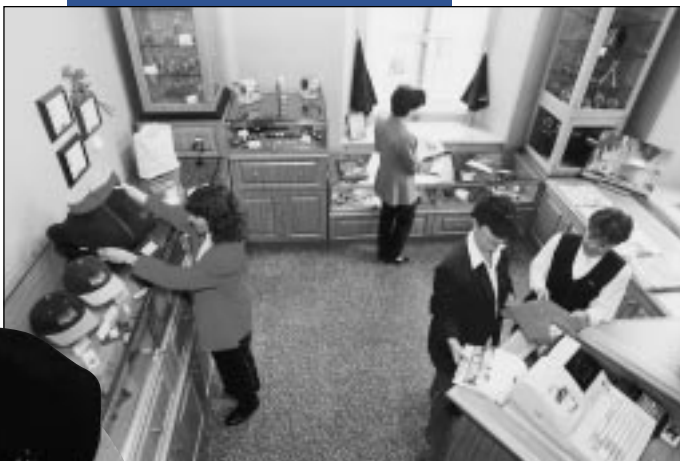
- **Les archives de l'Assemblée**

Exposition permettant de mesurer l'importance des archives de l'Assemblée nationale et la valeur historique d'un certain nombre de documents : lettres signées par des personnalités politiques ou littéraires (Maurice Duplessis, George-Émile Marquis, Claude-Henri Grignon, Jean Drapeau, etc.), documents sur l'affaire Blanche Garneau, textes originaux de lois importantes (comme la loi dite du cadenas, de 1937) et pièces historiques relatives à la Conférence de Québec de 1943 ou, encore, au droit de vote des femmes. *Présentée à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.*

- **Le Québec et la guerre des Boers**

Exposition sur la perspective québécoise de ce conflit, à l'occasion de son 100^e anniversaire, inaugurée en janvier 2000 par le haut-commissaire de la République sud-africaine, Son Excellence André Jaquet, et par le consul général à Montréal, monsieur Eli Bitzer. *Présentée à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.*

Daniël Lessard



L'Assemblée chez soi

La diffusion des débats

La télédiffusion intégrale des travaux de l'Assemblée, depuis 1978, de même que l'ajout, plus récent, de la télédiffusion des travaux de nombreuses commissions parlementaires, des conférences de presse et d'événements spéciaux permettent aux téléspectateurs d'en apprendre davantage sur l'activité parlementaire au jour le jour.

Bilan de la télédiffusion en 1999-2000	
Télédiffusion d'événements *	1 210 heures
Animation électronique	2 850 heures
Télédiffusion globale du canal de l'Assemblée	4 060 heures

* Télédiffusion d'événements : répartition des heures			
	en direct	en différé	en reprise
Assemblée nationale	456:57		72:55
Commissions parlementaires	312:36	235:02	
Conférences de presse	23:34	50:18	
Événements spéciaux	27:41	15:45	15:05
Total	820:48	301:05	88:00

La diffusion de capsules radiophoniques

D'une durée de 12 mois, une campagne de diffusion radiophonique a été entreprise à la fin de l'été 1999. Ce projet-pilote d'information et de sensibilisation du grand public, né d'une collaboration entre l'Assemblée nationale et une station radiophonique de la région de la capitale, est intitulé « L'Assemblée nationale, une histoire à suivre ... ». De courts messages de 45 secondes, diffusés à fréquence régulière, permettent ainsi de mieux faire connaître le rôle démocratique de l'Assemblée, de renseigner la population sur les divers aspects de la mission de l'institution et de mettre en valeur le travail des députés.

Les rencontres en région

Deux fois l'an, l'Assemblée nationale participe au *Salon Info-services* du gouvernement du Québec, histoire d'aller rencontrer les citoyens dans les régions. En s'arrêtant au kiosque de l'Assemblée, les visiteurs reçoivent réponse aux questions qu'ils se posent sur les différents services de l'institution; c'est aussi l'occasion de leur remettre divers documents qui viennent compléter cette information.

ALMA Avril 1999
13 810 personnes

Centre régional d'éducation physique et des sports (maintenant : Centre Mario Tremblay)

RIMOUSKI Octobre 1999
plus de 8 000 personnes

Colisée de Rimouski

Les prêts de la Bibliothèque

Pour répondre aux besoins d'une partie de sa clientèle en matière de documentation, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale prête largement aux autres bibliothèques. En 1999-2000, **4 114** documents ont été prêtés : 3 569 à l'intérieur du réseau des bibliothèques de l'État et 545 à des bibliothèques d'institutions d'enseignement, de municipalités et d'entreprises.

Les documents parlementaires

Bien que la plupart des documents parlementaires soient disponibles dans Internet, les citoyens peuvent se les procurer en version papier. Qu'il s'agisse d'abonnements au *Journal des débats*, au *Feuilleton* ou au *Procès-verbal* ou encore de l'achat à la pièce de ces mêmes publications, de certains mémoires ou de textes de loi certifiés, l'Assemblée nationale a vendu **78 188** documents en 1999-2000.

Les publications institutionnelles

Afin de favoriser une meilleure connaissance de l'institution, l'Assemblée nationale met à la disposition des parlementaires et des citoyens un ensemble de publications. Au cours de l'exercice financier 1999-2000, **70 000** exemplaires de ces publications ont été distribués.



Louise Leblanc

L'Assemblée dans Internet

Une des plus récentes façons de rejoindre un grand nombre de citoyens est l'utilisation d'Internet. L'Assemblée nationale y voit là un excellent moyen de participer à la démocratisation de l'information en donnant aux citoyens la possibilité d'obtenir toute l'information qui porte sur les travaux parlementaires.

495 727 internautes

ont consulté **7,5 millions** de pages parmi les **26 800** fichiers disponibles.

N.B. Une page consultée peut contenir quelques paragraphes ou une centaine de pages.

429 questions

ont été posées en cours d'année via le site Web. Que ce soit sur l'institution en général ou sur le déroulement des travaux, le webmestre s'assure qu'une réponse suit rapidement.

Quelques ajouts au site en 1999-2000 :

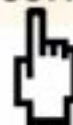
Index du *Journal des débats*

Depuis juin 1999, la version électronique de ce document est disponible dans la section « travaux parlementaires ». L'index virtuel permet d'accéder rapidement à tous les extraits du *Journal des débats* qui portent, par exemple, sur un sujet donné ou qui présentent les propos tenus par un parlementaire. L'index est réalisé à partir de la liste de descripteurs du *Thésaurus du Journal des débats* qu'il est d'ailleurs possible d'utiliser comme outil de recherche. L'index donne accès aux travaux de la session en cours (1^{ère} session, 36^e Législature) et de la session précédente (2^e session, 35^e Législature).

Une **session** parlementaire, c'est :

entre 20 000 et 50 000 pages de texte à indexer,
200 000 références,
1 500 renvois.

www.assnat.qc.ca



Visite virtuelle

Une équipe de l'Assemblée a conçu et réalisé une visite virtuelle multimédia de l'Hôtel du Parlement. La visite permet de voir les lieux de travail des parlementaires tout en offrant de l'information générale tant sur le fonctionnement et l'histoire de l'institution que sur le concept architectural élaboré par Eugène-Étienne Taché.

Petit inventaire du site...

Les parlementaires

- Biographies et coordonnées des membres de la 36^e Législature:
 - Par noms de députés
 - Par noms de circonscriptions
- Titulaires des différentes fonctions parlementaires et ministérielles

Les travaux parlementaires 36^e Législature, 1^{ère} session

- de l'Assemblée :
 - Télédiffusion
 - Feuilleton et préavis
 - Journal des débats et Index
 - Projets de loi
 - Avant-projets de loi
 - Procès-verbaux
 - Statistiques
- des commissions :
 - Télédiffusion
 - Calendrier des travaux
 - Journal des débats et Index
 - Avis de consultation générale
 - Rapports & documents de réflexion
 - Membres, compétences, fonctions
- Participation du citoyen :
 - Participation à une consultation en commission
 - Présentation d'un projet de loi d'intérêt privé
 - Présentation d'une pétition à l'Assemblée
- Règlement et autres règles de procédure
- Archives : 35^e Législature, 2^e session
- Description des documents

Le fonctionnement de l'Assemblée

Pour tout savoir sur des sujets variés : l'histoire, le mode de scrutin, le Parlement et le gouvernement, le rôle des députés (voter des lois, surveiller les actes du gouvernement), les commissions parlementaires, le Règlement et les autres règles de procédure, les responsabilités particulières des députés, les trois institutions relevant de l'Assemblée, l'Hôtel du Parlement.

Les relations interparlementaires

- Membres des sections du Québec des organisations interparlementaires
- Activités multilatérales
- Relations bilatérales
- Coopération interparlementaire

La mission pédagogique

- Fondation Jean-Charles-Bonenfant
- Activités
- Le Cyberjournal :

La voix des démocrates puisque les internautes peuvent ici s'exprimer, de façon individuelle ou dans un cadre scolaire, sur le thème de la démocratie. L'objectif étant la découverte des instruments démocratiques, des jeux éducatifs y sont proposés afin de mesurer les connaissances sur le parlementarisme et les institutions démocratiques.
- La Veille pédagogique :

Un lieu virtuel qui vise à susciter et à promouvoir la recherche dans le domaine de l'éducation à la démocratie; les principaux intéressés (professeurs, chercheurs, etc.) peuvent y trouver ou y échanger des informations pertinentes.
- Documents
- Album
- Contact

En marge ...

Visite virtuelle
Communiqués de presse
Conférences de presse
Télédiffusion des travaux
Courrier du Président
Renseignements
Administration
Plan du site
Recherche
Quoi de neuf ?
English

Et des liens avec ...

Fondation Jean-Charles-Bonenfant
Amicale des anciens parlementaires du Québec
Lieutenant-gouverneur
Gouvernement du Québec
Tribune de la presse
Autres Parlements
Conférence parlementaire des Amériques



www.assnat.qc.ca

The background of the page is a sepia-toned historical painting depicting a legislative assembly, likely the French National Assembly, in session. The scene is set in a grand, ornate hall with high ceilings and large windows. Numerous men in 18th-century attire are seated in rows of chairs, facing a central area where a speaker stands at a podium. The speaker is gesturing with his right hand. The painting captures a moment of intense debate or discussion, with some members looking towards the speaker and others engaged in conversation. The overall atmosphere is one of formal deliberation.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET
SA MISSION ÉDUCATIVE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET SA MISSION ÉDUCATIVE

Les simulations parlementaires ...

Afin de familiariser les jeunes de tous âges avec le système parlementaire du Québec, l'Assemblée nationale organise et soutient des simulations parlementaires et un tournoi sur la démocratie. En 1999-2000, près de 5 000 jeunes se sont ainsi préparés pour participer à ces différentes activités.

Activités	Préparation en classe	Participation à l'Assemblée nationale
Parlement écolier	3 000	110
Forum étudiant	800	181
Parlement jeunesse	300	85
Parlement étudiant	120	120
Tournoi Jeunes Démocrates	700	359
Total :	4 920	855

Le Parlement écolier 3^e Législature - 19 mai 1999

Activité instaurée et présidée par le Président de l'Assemblée nationale, le *Parlement écolier* permet aux élèves de 6^e année du primaire de rédiger en classe des textes de loi et d'élire les 110 députés-écoliers qui viendront les représenter à l'Assemblée nationale.

À l'Assemblée, les députés-écoliers débattent le principe de trois textes de loi qui font ensuite l'objet d'une étude en commission parlementaire avant de revenir à l'Assemblée pour leur adoption finale.

Le Forum étudiant 8^e Législature - 9 au 14 janvier 2000

Créé par l'Assemblée nationale en 1992, le *Forum étudiant* s'adresse aux étudiants de niveau collégial inscrits au cours « La politique au Canada et au Québec », mais permet aussi la participation d'autres collégiens désireux de développer une meilleure compréhension de l'organisation et du fonctionnement des institutions parlementaires.

Les étudiants, sous la supervision de professeurs et de professionnels de l'Assemblée nationale, préparent les discours, les projets de loi, les périodes de questions, les déclarations ministérielles et les travaux des commissions parlementaires tout au long de la simulation.

Le Parlement jeunesse 50^e Législature - 26 au 30 décembre 1999

Corporation sans but lucratif de jeunes, le *Parlement jeunesse* recrute annuellement ses participants au sein d'universités québécoises. En 1999, cinq participants provenaient de la Belgique; échange de bons procédés puisque, depuis 1997, date de création du *Parlement Jeunesse francophone de la Wallonie*, quatre Québécois se rendent en Belgique pour participer à cette simulation.



Daniel Lessard

Projet de loi n° 1,
Loi ayant pour objet d'obliger les écoles primaires et secondaires à consacrer une heure aux activités sportives.

Projet de loi n° 2,
Loi ayant pour objet d'éliminer la consommation de toute forme de drogue à l'école.

Projet de loi n° 3,
Loi ayant pour objet d'obliger les écoles à faire participer deux élèves de 6^e année au conseil d'établissement.

Projet de loi n° 1,
Loi modifiant la Loi sur les parcs

Objectif : consacrer 12 % du territoire québécois pour l'aménagement de parcs.

Projet de loi n° 2,
Loi favorisant l'aide aux étudiants

Objectif : subventionner les compagnies qui engagent des étudiants (stages ou emplois d'été); maintenir à 3 000 \$ les revenus générés par le travail étudiant dans le calcul des prêts et bourses.

Chaque année, en vue de préparer la prochaine législature des Parlements jeunesse et étudiant, le personnel de l'Assemblée nationale offre une séance de formation à l'intention de ceux et celles qui occuperont des fonctions parlementaires et administratives au cours de la simulation.

L'absence de discipline de parti favorise ici les débats et développe, chez les participants, un respect rigoureux tant du décorum à observer que de l'Assemblée nationale.

Les quatre projets de loi adoptés par ce Parlement en 1999 concernaient le contrôle des parlementaires sur les affaires étrangères, les recherches biomédicales, les services bancaires et une réforme du mode de scrutin et du financement des partis politiques.

Le Parlement étudiant 14^e Législature – 3 au 7 janvier 2000

Autre corporation sans but lucratif composée de participants provenant des universités (95 %) et des collèges (5 %), le *Parlement étudiant* a pour modèle le Parlement du Québec. Il est formé de deux groupes parlementaires — 59 « bleus » et 61 « rouges » — qui occupent, en alternance au cours d'une même simulation, les banquettes ministérielles et celles de l'opposition.

Même si les 120 députés sont solidaires de leur groupe parlementaire, des compromis sont souvent faits afin d'adopter et de bonifier une motion favorisant le bien commun.

Cette année, ces parlementaires ont adopté un budget de même que huit projets de loi et présenté deux livres blancs. Le volet législatif a permis de traiter des biens culturels, de l'aide juridique, de la réforme des services préhospitaliers d'urgence, des modifications à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et l'institution d'un Fonds de soutien au développement durable, et, enfin, de la création d'une société de sites d'enfouissement et d'une commission de la toxicomanie.

Le Tournoi Jeunes Démocrates 7^e Édition – 23 au 25 avril 1999

Conçu comme un jeu questionnaire, le *Tournoi Jeunes démocrates* permet aux jeunes de s'initier à l'évolution de la démocratie, depuis la Grèce antique jusqu'au Québec d'aujourd'hui.

La compétition, qui s'inscrit dans le cadre du cours d'histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire, du cours de civilisation de 5^e secondaire et des cours d'histoire et de science politique du collégial, s'échelonne sur deux jours et permet aux équipes gagnantes finalistes et semi-finalistes de recevoir des bourses d'études variant entre 500 \$ et 2 000 \$.

Le tournoi se déroule au Petit Séminaire de Québec, mais se termine dans la Salle du Conseil législatif avec la tenue de la finale du secondaire puis celle du collégial. Pour une troisième année consécutive, ces finales ont fait l'objet d'une télédiffusion en direct sur le canal de l'Assemblée, le dimanche 25 avril 1999.



Daniel Lessard

$$\begin{array}{rcl}
 & 700 & \text{jeunes préparés} \\
 + & 50 & \text{professeurs} \\
 + & 47 & \text{établissements} \\
 + & 359 & \text{participants} \\
 \hline
 = & 1 & \text{Tournoi}
 \end{array}$$



Stages divers au sein des directions de l'Assemblée

Dans le cadre du programme de « stages pour nouveaux diplômés » mis sur pied par le Conseil du trésor, l'Assemblée nationale accueillait en 1999-2000 :

- 1 stagiaire en électrotechnique
 - radiotélé des débats
- 1 stagiaire en infographie et multimédia
 - radiotélé des débats
- 1 stagiaire en marketing
 - restaurants
- 1 stagiaire en bibliothéconomie
 - études documentaires

À la suite d'ententes avec différentes institutions de la région de la Capitale-Nationale, l'Assemblée a aussi permis, en 1999-2000, une expérience concrète en milieu de travail à :

- plusieurs stagiaires en électrotechnique
 - diffusion des débats
 - gestion immobilière
- 2 stagiaires en archivage
 - archives parlementaires
- 1 stagiaire en bureautique
 - reconstitution des débats
- 1 stagiaire en communication
 - relations publiques
- 1 stagiaire en ébénisterie
 - gestion immobilière
- 1 stagiaire en plomberie-chauffage
 - gestion immobilière
- 1 stagiaire en science politique
 - Bibliothèque
- 1 stagiaire en tech. administrative
 - sécurité
- 2 stag. en tech. de la documentation
 - Bibliothèque
- 1 stagiaire en tech. micro-informatique
 - informatique

Dans le cadre du programme d'échange interprovincial d'emplois d'été pour étudiants, l'Assemblée nationale accueillait de mai à août 1999 :

- 1 stagiaire de l'Alberta
 - accueil et renseignements

Les stages parlementaires de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

La *Fondation Jean-Charles-Bonenfant*, vouée à l'initiation des jeunes à la démocratie, offre des bourses d'études et organise des stages parlementaires pour les étudiants universitaires du Québec. Le programme permet, annuellement, à quatre diplômés de différentes disciplines des sciences sociales et humaines d'effectuer un stage de 10 mois, assorti d'une bourse, à l'Assemblée nationale. C'est l'occasion pour eux de se familiariser avec l'institution et de participer, grâce à un jumelage auprès des députés, au travail parlementaire de législateur, de contrôleur et de représentant de la population. Au cours de la dernière année, une entente est intervenue entre la Fondation et l'Université Laval permettant une reconnaissance académique du stage.

Les stages en histoire

La Bibliothèque offre à des diplômés d'universités québécoises, depuis 1991, la possibilité d'œuvrer à une entreprise de reconstruction historique. Par le biais d'un stage d'une durée de 18 mois et assorti d'une bourse, les lauréats établissent le compte rendu des débats d'une session antérieure à 1964 (année où a été instauré le *Journal des débats*). Pour être admissibles au stage, les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat en histoire et poursuivre des études de 2^e ou 3^e cycle en histoire du Québec ou être titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat en histoire depuis moins d'un an. Quatre étudiants ont été sélectionnés en 1999; leurs travaux auront permis de reconstituer les débats des sessions de 1943 à 1947.

Les stages en horticulture

L'Assemblée nationale confiait, en 1986, l'aménagement et l'entretien des terrains de l'Hôtel du Parlement à des spécialistes de l'Université Laval. L'entente alors conclue, et renouvelée depuis, permet à trois étudiants de la Faculté de l'agriculture et de l'alimentation de s'initier à l'horticulture ornementale, et ce, sous la surveillance du Centre de recherche en horticulture de ladite université. Pendant 16 semaines, les étudiants passent donc de la théorie à la pratique pour le plus grand plaisir des yeux des parlementaires, des employés et des visiteurs, nombreux en période estivale.

Les stages en restauration

Le restaurant *Le Parlementaire* accueille des stagiaires en provenance du Centre intégré en alimentation et tourisme de Québec et du Centre de formation professionnelle du Trait-Carré de Charlesbourg. Cette collaboration permet à six étudiants d'expérimenter, en service de salle à manger ou en cuisine, les notions théoriques acquises pendant leur formation. Les stagiaires profitent ainsi d'un milieu de travail professionnel unique où ont lieu des activités quotidiennes de restauration, certes, mais aussi des réceptions protocolaires et des cérémonies d'importance.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET
LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Le 15 novembre dernier, au Québec, le député Jean Charest a été élu président de l'Assemblée nationale internationale. L'Assemblée nationale lui permet de développer un réseau de relations interparlementaires qu'elle a tissé depuis sa création en 1967 et qui a connu, au cours de la dernière décennie, un développement particulièrement remarquable. Ces dernières années, un importantessor les événements du système international de notre fin de siècle. En effet, les parlementaires ont pu entendre de la scène internationale, de la diplomatie parlementaire d'aujourd'hui, d'une véritable diplomatie parlementaire de plus en plus élaborée.

Relations multilatérales et diplomatie parlementaire
L'Assemblée nationale participe à de nombreuses organisations internationales régionales, nationales et provinciales.

Le Parlement des Amériques
Le Parlement des Amériques, fondée en 1967, réunit 62 parlementaires des Amériques, les représentants de 29 pays, dont l'Assemblée nationale du Québec depuis 1974.

Le Parlement du Commonwealth
Le Parlement du Commonwealth, regroupé par l'Assemblée nationale du Québec depuis 1974, regroupe les représentants d'États unitaires et de 54 pays, dont l'Assemblée nationale du Québec depuis 1974.

Le Parlement des Amériques
Le Parlement des Amériques regroupe les représentants de 6 territoires et de 29 pays, dont l'Assemblée nationale du Québec depuis 1974.

Le Parlement des Amériques
Le Parlement des Amériques regroupe les représentants de 6 territoires et de 29 pays, dont l'Assemblée nationale du Québec depuis 1974.

2000 en vue d'assurer la participation des parlementaires au processus des Sommets des chefs d'État et de gouvernement des Amériques et à la négociation d'une Zone de libre-échange des Amériques.

Le **Comité exécutif** de la COPA s'est réuni à Québec en octobre dernier afin, entre autres, de fixer le prochain rendez-vous des parlementaires du continent qui se déroulera sous le thème « Construire une communauté des Amériques équitable et prospère » (Puerto Rico, 19 au 23 juillet 2000).

Pour sa part, le **Secrétariat international de la Conférence**, que loge en ses murs l'Assemblée nationale, a poursuivi son travail, notamment en refaisant la mise en page de son site dans Internet (www.copa.qc.ca) où l'on retrouve tous les renseignements sur les travaux de la Conférence ainsi qu'une banque de données sur les Parlements des Amériques.



PARLIACEN

Les relations bilatérales de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale entretient des relations bilatérales avec l'Assemblée nationale française, les Assemblées parlementaires de la Belgique francophone, le Parlement centraméricain, l'Union nationale des Assemblées législatives des États fédérés du Brésil, le Parlement haïtien, le Parlement de Bavière et l'Assemblée législative de l'Ontario. L'Assemblée établit régulièrement de nombreux contacts avec les institutions européennes, au premier rang desquelles se situent le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec des Parlements d'autres États et des organisations internationales.

Les objectifs poursuivis

L'établissement d'un tel réseau s'inscrit dans la poursuite de quatre grands objectifs qui président aux relations internationales de l'Assemblée :

- Maintien et renforcement de l'efficacité de l'institution parlementaire et des élus dans leurs fonctions.
- Participation active de l'Assemblée nationale à l'édification d'une communauté mondiale fondée sur la démocratie, la paix, la justice et la prospérité.
- Amélioration du positionnement international de l'Assemblée contribuant au rayonnement accru de la société québécoise.
- Rayonnement institutionnel de l'Assemblée au sein des réseaux interparlementaires.

Le réseau s'élargit ...

Trois nouvelles ententes bilatérales ont été conclues par l'Assemblée nationale en 1999-2000 :

6 mai 1999

à La Antigua (Guatemala) : signature d'une entente avec le Parlement centraméricain. La *Commission interparlementaire Assemblée nationale – Parlement centraméricain* tenait une première réunion à Québec, du 4 au 8 octobre 1999, à l'issue de laquelle était adoptée une déclaration conjointe sur la diversité culturelle dans le cadre de la mondialisation.

8 octobre 1999

à Québec : signature d'un accord-cadre de coopération avec l'Union nationale des Assemblées législatives des États fédérés du Brésil (UNALE).

12 octobre 1999

à Munich : signature d'une entente, avec le Parlement de Bavière, ayant comme objectif l'intensification de la coopération et du dialogue interparlementaires.

Mai 1999

Première rencontre du *Réseau des femmes parlementaires des Amériques*, présidée par une députée québécoise, à La Antigua (Guatemala).

Janvier 2000

Sur l'initiative de l'Assemblée nationale, l'APF décidait, lors de la réunion de son Bureau qui avait lieu à Québec, de former un groupe de travail sur la mise en place d'un *Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie*.

Les femmes parlementaires s'organisent ...

S'il est vrai que les femmes sont de plus en plus nombreuses à œuvrer en politique active depuis vingt ou trente ans, il n'en demeure pas moins qu'à l'heure actuelle elles ne comptent que pour 13,2 % de l'ensemble des députés et 10,9 % des sénateurs de par le monde alors que, rappelons-le, elles forment plus de la moitié de la population du globe (52 %). Avec une représentation féminine atteignant près de 25 %, l'occasion était propice pour l'Assemblée nationale de s'investir davantage, en 1999-2000, dans les réseaux de femmes parlementaires existants (notamment celui de l'APC) et de susciter la création de nouveaux réseaux au sein des Amériques et de la Francophonie.

Le congrès du Council of State Governments à Québec

L'Assemblée nationale a reçu, du 2 au 7 décembre 1999, l'Assemblée annuelle et le Forum des leaders des États du CSG. Quelque 1 700 personnes, dont plus de 700 parlementaires des 50 États et territoires américains et du Québec ainsi que des universitaires et des représentants du monde des affaires, ont participé à cet événement qui se tenait pour la première fois à l'extérieur des États-Unis. Comme il est d'usage lors de cette rencontre interparlementaire annuelle, des Gouverneurs d'États américains ont également pris part à la Conférence.

La préparation et le déroulement d'une activité de cette envergure nécessitent la participation tant des députés québécois que de l'ensemble du personnel de l'Assemblée nationale : une fois de plus, tous ont su être au rendez-vous!

Aperçu du programme

Dix plénières, de nombreux ateliers et de multiples réunions des comités et des groupes de travail auront permis aux participants d'échanger sur les relations entre les États et le gouvernement fédéral américains, certes, mais aussi sur les tendances socio-économiques et politiques aux États-Unis. Voici en vrac quelques thèmes traités :

- Créer la main-d'œuvre de demain
- Gouverner au XXI^e siècle
- L'avenir de l'ALENA et des zones commerciales régionales
- Les dimensions internationales de l'agriculture américaine
- Élections 2000 : en route vers la Maison blanche

« Le Québec plus qu'un voisin »

C'est sous ce thème que s'est déroulée la *Soirée du Québec* qui a permis de faire découvrir plusieurs dizaines d'artistes québécois aux 1 100 personnes qui y assistaient.

Thème retenu aussi pour la présentation d'un stand, situé au coeur du *Salon des exposants*, où l'ensemble des participants du Congrès a pu découvrir tant le Québec, société dynamique et moderne qui prend la place qui lui revient dans les Amériques tout en demeurant fidèle à ses traditions séculaires d'échange et de partage, que les secteurs d'excellence qui lui sont propres. Il faut mentionner que l'Assemblée, qui a coordonné la présentation de ce stand, a pu compter sur la collaboration fort appréciée des ministères et des organismes du gouvernement du Québec.



Daniel Lessard



Les visites officielles

Les engagements internationaux de l'Assemblée nationale amènent un plus grand nombre de dignitaires étrangers à Québec. De plus, l'Hôtel du Parlement étant le symbole de l'État québécois, il constitue le lieu privilégié où se déroulent la plupart des visites d'État et des accueils internationaux du gouvernement du Québec. Au cours du dernier exercice, l'Assemblée nationale a ainsi été l'hôte de plusieurs visites officielles, parmi lesquelles celles des chefs d'État et de gouvernement suivants :

Les visites officielles jouissent d'une grande visibilité sur la colline parlementaire : du haut d'une des tours de l'Hôtel du Parlement flotte, à l'occasion de chacune de ces visites, le drapeau du pays ou de l'organisme représenté par les invités de l'Assemblée. En 1999-2000, 55 drapeaux ont été hissés à côté du drapeau du Québec qui, de par sa préséance, occupe le haut de la tour centrale.

Omar Bongo Président du Gabon (mai 1999)	Jacques Chirac Président de la République française (septembre 1999)	Edmund Stoiber Ministre-Président de la Bavière (octobre 1999)
---	---	---

... de même que celles de ces présidents de Parlements :

1999	
Mai	Johann Böhm , président du Parlement de la Bavière
Août	Les présidents des Assemblées législatives canadiennes lors de la 38 ^e Conférence régionale canadienne de l'APC
Octobre	Juan Duch Martinez , président de l'Assemblée législative du El Salvador, Miguel Martini , président de l'UNALE du Brésil, Kenneth McClintock , président du CSG lors de la réunion du Comité exécutif de la COPA
Décembre	Cinq gouverneurs d'États américains et 22 présidents de Chambre des représentants et de Sénat d'États américains lors du Congrès du CSG
2000	
Janvier	Huit présidents de Parlements d'États d'Afrique francophone et d'Europe dans le cadre du Bureau de l'APF

Le tableau suivant donne plus de précisions quant aux accueils réalisés, en 1999-2000, à l'Hôtel du Parlement.

Visites officielles	
Visites de chefs d'État ou de gouvernement, de présidents de Parlements, de ministres	11
Visites de parlementaires	28
Visites de diplomates, de hauts fonctionnaires	50

La promotion de la démocratie

La promotion de la démocratie et de l'État de droit est, depuis longtemps, un objectif pour l'Assemblée nationale, objectif auquel elle a choisi de donner une nouvelle impulsion en 1999-2000. En effet, si, dans le passé, notre institution a principalement œuvré à faire avancer cet objectif dans le cadre multilatéral de la Francophonie, elle s'efforcera désormais de poursuivre également une démarche bilatérale de coopération interparlementaire.

Pour l'Assemblée nationale, les démocraties bien établies ont le devoir d'apporter aux institutions parlementaires des États en émergence et en consolidation démocratiques un appui technique permettant le renforcement de leur fonctionnement parlementaire et administratif. C'est à cette fin que les gestes suivants ont été posés en 1999-2000.

Au Sommet de la Francophonie de Hanoï, en 1997, le Québec annonçait son *Programme intégré d'appui à la démocratie et aux droits de la personne* (PIAD), programme instauré par l'Assemblée nationale et dont l'approche multisectorielle permet d'utiliser de façon efficace la complémentarité de divers intervenants québécois en matière de justice, de droits de la personne, de questions électorales et plusieurs autres. En juillet 1999, au Bénin, dans le cadre de ce programme, l'Assemblée nationale a conçu, organisé et tenu un séminaire afin de répondre aux besoins des parlementaires et des fonctionnaires de l'Assemblée nationale béninoise. Les thèmes suivants y ont été abordés :

- le fonctionnement d'une assemblée parlementaire,
- les fonctions du député (contrôleur du pouvoir exécutif, législateur, représentant de la population),
- la structure institutionnelle des commissions parlementaires,
- la structure administrative des commissions parlementaires,
- les fonctions d'un secrétaire de commission.

Le séminaire a ainsi permis aux députés et aux spécialistes de l'Assemblée nationale dans ces domaines de partager leur expérience avec leurs vis-à-vis béninois.

Pour que soit bien diffusée son intention d'établir un processus de transfert de savoir-faire technique favorable aux institutions parlementaires partenaires, tant auprès de leurs députés que de leur personnel administratif, l'Assemblée a publié, en septembre 1999, un document intitulé *Un partenaire dynamique pour la consolidation de la démocratie dans le monde : l'Assemblée nationale du Québec*.

La Bibliothèque de l'Assemblée participe activement à l'appui technique aux institutions démocratiques émergentes : en 1999-2000, trois bibliothèques* ont reçu plus d'une centaine de documents, de volumes, de périodiques et de cédéroms, choisis parmi les collections excédentaires.

* Celles du Parlement d'Haïti, de l'Assemblée nationale de Djibouti et de la Chaire UNESCO des droits de la personne humaine et de la démocratie du Bénin.

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale a également participé à ce soutien technique par l'envoi d'un archiviste en mission à l'Assemblée nationale béninoise.

L'Assemblée nationale a fourni son expertise en matière de rédaction législative au Conseil électoral provisoire d'Haïti en vue de l'élaboration du projet de décret électoral du pays.

A sepia-toned historical painting depicting a legislative assembly, likely the French National Assembly, in session. The scene is set in a grand, ornate hall with high ceilings and large windows. Numerous men in 18th-century attire are seated in rows of chairs, facing a central area where a speaker stands at a podium. The speaker is gesturing with his right hand. The audience members are engaged, some looking towards the speaker, others looking at documents or each other. The overall atmosphere is one of formal debate and discussion.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET
LE SOUTIEN TECHNOLOGIQUE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE SOUTIEN TECHNOLOGIQUE

L'Assemblée nationale et le soutien technologique

À l'instar d'autres Parlements et de nombreuses entreprises à travers le monde, l'Assemblée nationale doit se doter et permettre à ses membres de profiter d'outils modernes de travail. Pour se maintenir à jour, au cœur des nombreuses mutations qu'amène le progrès technologique, particulièrement dans le domaine de l'information, l'Assemblée nationale a posé des gestes concrets tout au long de l'année budgétaire 1999-2000. Certains ajustements, plus spécifiques au passage à l'an 2000, ont aussi été faits.

Voici un bref bilan ...

Du côté informatique, lors du passage à l'an 2000, on a testé **37** applications qui ont ensuite fait l'objet d'une mise à jour, et **85** logiciels, progiciels et systèmes d'exploitation ont ainsi été remplacés.

- **266** micro-ordinateurs ont été remplacés par des appareils de type Pentium dans le secteur administratif sur la colline parlementaire. Cette même opération avait été réalisée au cours de l'exercice précédent dans le secteur politique. De nouvelles imprimantes plus performantes en ont remplacé **104** en circonscription et **24** sur la colline. Enfin, une trentaine d'imprimantes ont été installées en réseau.

- La modification du parc informatique ayant introduit les logiciels Windows 98 et Office 97, il était nécessaire de soutenir tout le personnel touché en lui offrant une formation adéquate. Ainsi **406** personnes ont reçu l'équivalent de **1 006** jours de formation en 1999-2000. Certains outils de formation autodidacte ont de plus été préparés et mis à la disposition des employés.

Pour assurer la protection des personnes et des biens, l'Assemblée s'est dotée, en 1999-2000, d'un **système intégré de sécurité**; d'un seul poste écran, il est désormais possible de vérifier les points de surveillance, de contrôle d'accès et d'alarme incendie.

L'Assemblée possède un **système de commandes centralisées pour la ventilation, le chauffage et le refroidissement**. Outil important pour la gestion des économies d'énergie, le système permet, à distance, d'assurer le confort des occupants d'une pièce et de diagnostiquer rapidement les problèmes quand ils se présentent. Jusqu'à maintenant, sont intégrés au système central les systèmes du restaurant *Le Parlementaire*, de la Salle de l'Assemblée nationale et de la Salle du Conseil législatif.

L'Assemblée nationale a fait l'acquisition en 1999-2000 d'un logiciel de **gestion de la maintenance assistée par ordinateur**. Utilisé à des fins préventives et correctives, ce logiciel assure une planification optimale de l'entretien de tous les équipements mécaniques et électriques des édifices de l'Assemblée en plus d'en fournir un inventaire complet.

850 boîtes postales électroniques

ont « changé d'adresse » en 1999-2000! Le changement s'explique par l'implantation du logiciel Outlook 98 sur 700 postes des secteurs politique et administratif.

Qu'il soit question d'équipement informatique, de système de sécurité ou de numérisation du son, plusieurs services de l'Assemblée nationale travaillent en concertation pour évaluer, acheter et installer le tout.

Mis à l'essai en décembre 1999, le **sous-titrage** de la reprise de la période des questions est officiellement offert depuis le 14 mars 2000. Certains événements spéciaux font aussi l'objet de sous-titrages lorsque présentés en différé. Ce fut le cas du discours sur le budget et de l'intervention de l'opposition officielle marquant le début du débat sur ce discours.

Après 35 années d'existence, le *Journal des débats* n'en est pas à sa première métamorphose technologique. En 1999-2000, en plus d'avoir standardisé l'environnement bureautique et mis en réseau tous les postes, on a donné suite et complété la phase 1 du projet de **numérisation du son**. Après avoir recherché et acquis les produits et les composantes de l'architecture technologique pouvant répondre aux besoins, on a procédé à l'installation de l'équipement et des logiciels sélectionnés afin de permettre une période d'essais. La numérisation du son sera chose faite au cours du prochain exercice financier.

Lors du gala Hommages 99, la Direction des ressources financières de l'Assemblée nationale s'est vue décerner le *Prix d'excellence* pour sa réalisation du **Centre d'information de l'Assemblée**. Ce prix, remis par le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la technologie, reconnaît l'excellence des projets réalisés dans le domaine des technologies de l'information dans les secteurs public et parapublic. Le Centre d'information de l'Assemblée permet aux gestionnaires d'avoir accès à toutes les données financières de l'Assemblée par le biais d'un système convivial et sécurisé.



Collection privée

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET
LE PATRIMOINE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE PATRIMOINE

Le patrimoine documentaire

Les archives de l'Assemblée

L'Assemblée nationale, contrairement à ce que l'on observe dans les ministères et les autres instances ou organismes gouvernementaux, administre elle-même ses archives. Depuis 1981, il revient à la Bibliothèque de l'Assemblée de les gérer, de les classer et de les mettre à la disposition des parlementaires, des employés de l'administration publique et des chercheurs.

En vertu de la législation québécoise, l'Assemblée nationale doit s'appuyer sur un plan de classification qui facilite le repérage des dossiers et sur un calendrier qui en fixe les délais de conservation de même que les modalités de disposition (archivage ou destruction). Le programme de gestion documentaire de l'Assemblée, permettant à l'institution de satisfaire à ces exigences, comporte plusieurs volets dont :

- l'élaboration des politiques et procédures;
- l'implantation et le suivi dans les services;
- la formation des responsables des postes de classement;
- l'identification et la protection des séries « essentielles ».

La reconstitution des débats

Ce n'est que depuis 1964, année de création du *Journal des débats*, qu'une transcription intégrale des interventions des parlementaires à l'Assemblée est disponible. Pour les années antérieures (1867 à 1963), il faut se référer aux journaux et autres documents de l'époque et procéder à la « reconstitution » des débats, ce à quoi s'affairent des historiens de l'Assemblée nationale depuis quelques années déjà.

Bilan de la reconstitution des débats en 1999-2000

Avec l'apport de stagiaires et la collaboration de plusieurs autres directions de l'Assemblée, l'équipe en place a rédigé les comptes rendus des années 1948 à 1953, ce qui représente 5 sessions et plus de 5 000 pages de texte de format légal.

La session de 1913-1914 a de plus été éditée en cours d'exercice.

Le personnel administratif de l'Assemblée produit et reçoit une masse importante de documents. On évalue actuellement le corpus administratif imprimé à environ 70 000 dossiers. En 1999-2000, plus de 160 boîtes de dossiers ont été transmises par les directions pour fin d'archivage; après tri, ce sont 3 900 dossiers qui ont été versés aux archives de l'Assemblée.

Le programme de reconstitution progresse à un rythme soutenu; il reste à ce jour une douzaine de sessions à reconstituer sur les 82 précédant la création du *Journal des débats*.

La protection des collections

En mai 1999, les autorités de l'Assemblée nationale ont proposé au ministère de la Culture et des Communications de classer la collection de l'ancien premier ministre Chauveau, premier à occuper cette fonction au Québec (1867-1873). Le classement proposé signifierait une reconnaissance formelle de la bibliothèque de l'homme politique, bibliothèque qu'il a constituée, pour la majeure partie, entre 1864 et 1889 et dont il a dressé à la main le catalogue (plus de 3 000 livres et brochures). Le catalogue et la collection de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau ont été légués à la Bibliothèque en 1892.



Le patrimoine mobilier

L'Assemblée nationale occupe un ensemble d'édifices à caractère patrimonial unique en raison de leurs fonctions et de leurs qualités architecturales intrinsèques. Pour préserver et mettre en valeur ces richesses patrimoniales, des spécialistes de l'Assemblée font appel à des consultants du Centre de conservation du Québec et du ministère de la Culture et des Communications lorsque des interventions sont requises sur des éléments particuliers.

Au cours de l'année 1999-2000, des travaux de restauration ont touché les éléments suivants :

- les portes extérieures de l'Hôtel du Parlement et des édifices Pamphile-Le May, Honoré-Mercier et Jean-Antoine-Panet;
- une porte voilée de la Salle de l'Assemblée nationale, au niveau des tribunes;
- six bronzes ornant la façade de l'Hôtel du Parlement.

Afin de préserver l'intégrité des composantes des édifices, des travaux annuels sont planifiés. C'est dans cette optique que l'Assemblée a procédé, en 1999-2000, à :

- l'imperméabilisation des fondations (Hôtel du Parlement);
- la réfection des escaliers extérieurs (Hôtel du Parlement et édifice Pamphile-Le May);
- la réparation et la peinture des fenêtres (Hôtel du Parlement);
- la réparation des frontons de maçonnerie;
- la mise aux normes et la rénovation sectorielle de l'édifice Pamphile-Le May avec, entre autres, la restauration de la Salle de conférence de presse.

Avril 1999

Pour souligner le 30^e anniversaire du décès de M. **Daniel Johnson** (père), ancien premier ministre et père de deux autres premiers ministres du Québec, Pierre Marc et Daniel, le restaurant *Le Parlementaire* a baptisé un de ses salons le *Salon Johnson*.

Juin 1999

Dévoilement d'un nouveau bronze sur les terrains du parlement, celui de M. **René Lévesque**, premier ministre du Québec de 1976 à 1985. La sculpture de bronze est l'œuvre de Fabien Pagé.

6 680 objets

patrimoniaux composent l'inventaire de l'Assemblée nationale.

Les édifices patrimoniaux

1 L'HÔTEL DU PARLEMENT

Architecte : Eugène-Étienne Taché
Plan carré, 5 niveaux
Style : Second Empire, inspiré du Palais du Louvre
Construction : 3 ailes, de 1877 à 1880
aile de la façade principale, 1883 à 1886
rénovations : 1976 à 1989
Superficie construite : 27 234 m²
Parement : pierre calcaire et granit
Toiture : cuivre étamé
Abrite principalement la Salle de l'Assemblée, la Salle du Conseil législatif, les salles de commissions parlementaires, les bureaux des parlementaires

2 ÉDIFICE PAMPHILE-LE MAY

Architectes : J.O. Marchand & G.E. Tanguay
5 niveaux
Style : en harmonie avec l'Hôtel du Parlement mais plus sobre
Construction : 1913
rénovations extérieures : 1985
rénovations et mises aux normes : 2000-...
Superficie construite : 7 127 m²
Abrite principalement la Bibliothèque, la Salle de conférence de presse, les bureaux du leader du gouvernement, des services administratifs de l'Assemblée

3 ÉDIFICE HONORÉ-MERCIER

Architectes : Tanguay & Chênevert
Plan symétrique, 5 niveaux
Style : Beaux-Arts
Construction : 1922
Superficie construite : 7 652 m²
Abrite principalement des services administratifs de l'Assemblée

4 ÉDIFICE JEAN-ANTOINE-PANET

Architectes : Audet, Beaulé & Morissette
Construction : 1931-1932
rénovations et mise aux normes : 1984-1985
Superficie construite : 8 230 m²
Parement : pierre calcaire et granit
Toiture : cuivre
Abrite principalement des services administratifs de l'Assemblée, les bureaux du Vérificateur général du Québec

5 ÉDIFICE LE PARLEMENTAIRE

Dans la cour intérieure de l'Hôtel du Parlement
Architectes : J.O. Marchand & G.E. Tanguay
Construction : 1910, agrandissement en 1966
rénovations : 1991
Superficie construite : 3 097 m²
Abrite principalement les restaurants





Commission de la capitale nationale

Le patrimoine naturel...

C'est un concept global qu'avait en tête l'architecte Eugène-Étienne Taché lorsqu'il a dessiné les plans de l'Hôtel du Parlement. Selon ses plans, des jardins « à la française » furent aménagés, autour de l'Hôtel du Parlement, vers la fin du 19^e siècle et furent parachevés au début du 20^e siècle. Avec le temps, les terrains ont continué et continuent encore de s'embellir et d'évoluer. Ainsi, à l'intérieur d'une entente entre différents partenaires dont font partie la Ville de Québec, la Société immobilière de Québec et l'Assemblée nationale, la Commission de la capitale nationale a élaboré un plan directeur de mise en valeur de la colline parlementaire dans lequel est proposé un réaménagement complet des terrains. Ce réaménagement a vu sa première phase complétée à l'automne 1999.



Réal Lestage

1 393,5 m²

Superficie des massifs floraux
(15 000 pieds carrés)



Réal Lestage

18 580 m²

Superficie de la pelouse
(200 000 pieds carrés)

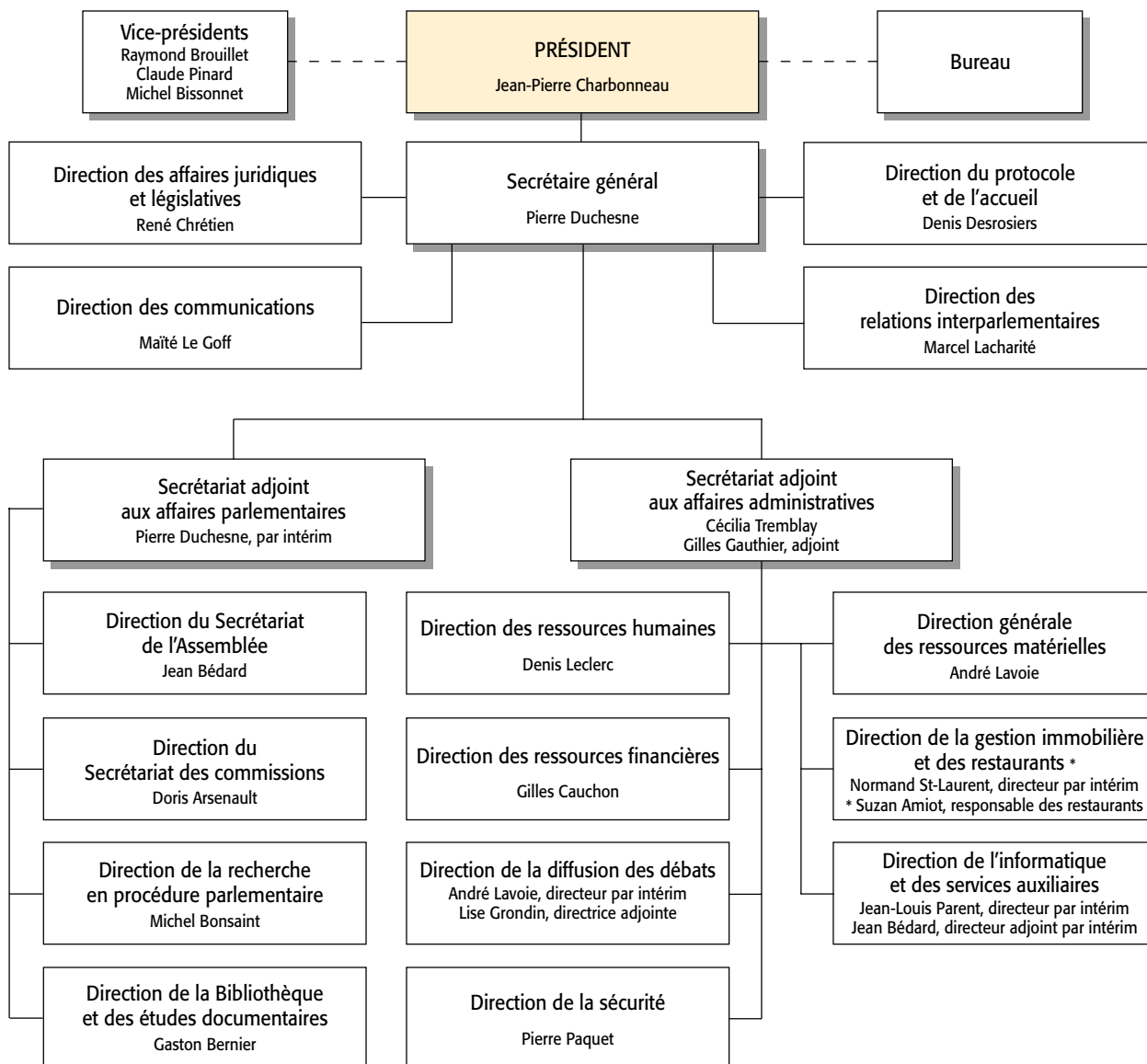
The background of the page is a sepia-toned historical painting depicting a legislative assembly, likely the French National Assembly, in session. The scene is set in a grand, ornate hall with high ceilings and large windows. Numerous men in 18th-century attire are seated in rows of chairs, facing a central area where a speaker stands at a podium. The atmosphere is formal and busy, with some individuals looking towards the speaker and others engaged in conversation. The painting is rendered in a style typical of 18th-century French art, with detailed clothing and architectural elements.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET SON
ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET SON ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organigramme

Pour réaliser sa mission, l'Assemblée nationale compte sur une organisation administrative adaptée à ses besoins. Ainsi, le rôle de l'administration consiste à assurer les moyens essentiels à l'exercice du pouvoir législatif et au rayonnement de celui-ci.



Voici un aperçu des mandats que doivent remplir les différentes unités administratives de l'Assemblée nationale :

Secrétaire général :

Il est le premier fonctionnaire de l'Assemblée et le principal conseiller en interprétation de la procédure parlementaire auprès du Président. Le secrétaire général gère le personnel de l'Assemblée, en administre les affaires courantes et a la garde de ses archives. Il est secrétaire du Bureau de l'Assemblée nationale.

Direction des affaires juridiques et législatives :

Elle conseille l'Assemblée sur le plan juridique et fournit l'ensemble des services professionnels en matière de traduction, d'édition et d'impression des projets de loi et des lois et de rédaction de projets de loi d'intérêt privé.

Direction des communications :

Elle favorise le rayonnement de l'Assemblée en faisant connaître son rôle démocratique auprès de la population et en développant sa mission éducative. Elle est responsable des communications de l'institution.

Direction du protocole et de l'accueil :

Elle assure la coordination des accueils protocolaires et des cérémonies à l'Assemblée et assume la responsabilité tant des services d'accueil et de renseignements que des visites guidées.

Direction des relations interparlementaires :

Elle conseille la présidence et les députés en matière de relations internationales et coordonne les activités de l'Assemblée dans ce domaine.

Secrétariat adjoint aux affaires parlementaires :

Il coordonne, planifie et contrôle les activités des directions du secteur des affaires parlementaires.

Direction du Secrétariat de l'Assemblée :

Elle assure la préparation, le bon déroulement et le suivi des séances de l'Assemblée. Elle assiste le secrétaire général dans la préparation et la coordination de l'ouverture et de la clôture des sessions.

Direction du Secrétariat des commissions :

Elle assure l'organisation et le fonctionnement des commissions parlementaires en fournissant les services professionnels et administratifs nécessaires à leurs activités.

Direction de la recherche en procédure parlementaire :

Elle conseille la présidence de l'Assemblée et des commissions parlementaires en matière de procédure parlementaire.

Direction de la Bibliothèque et des études documentaires :

Elle fournit recherches et documents aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée. Elle assure la conservation des documents parlementaires et en facilite le repérage. Elle s'assure de composer une collection répondant aux besoins actuels et à venir.

Secrétariat adjoint aux affaires administratives :

Il planifie, oriente, coordonne et contrôle les activités des directions du secteur administratif. Il assure le soutien administratif nécessaire au Bureau de l'Assemblée nationale. Il coordonne les technologies de l'information à l'Assemblée.

Direction des ressources humaines :

Elle assume le rôle de conseil et de coordination des activités touchant l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines auprès des unités administratives et des parlementaires.

Direction des ressources financières :

Elle conseille et fournit des services auprès des unités administratives et des parlementaires en matière de gestion financière, de programmation budgétaire et d'opérations comptables.

Direction de la diffusion des débats :

Elle voit à la radiodiffusion et à la télédiffusion des travaux parlementaires ainsi qu'à leur transcription, révision et publication par la production du *Journal des débats*.

Direction de la sécurité :

Elle conseille le Président sur toute mesure de sécurité et assure la protection des personnes et des biens de même que la sécurité des édifices et des locaux de l'Assemblée.

Direction générale des ressources matérielles :

Elle fournit un soutien matériel aux parlementaires et aux unités administratives.

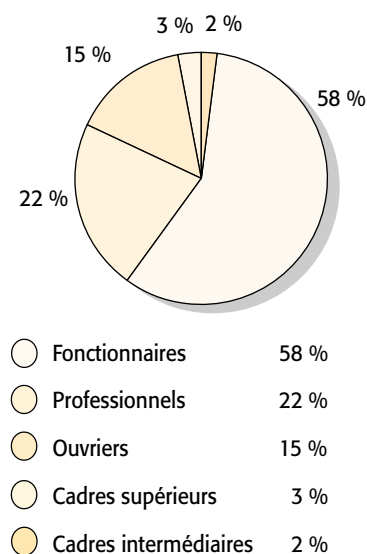
Direction de la gestion immobilière et des restaurants :

Elle procure des services et des biens en matière de gestion des immeubles, d'aménagement et de télécommunications. Elle assure aussi les services alimentaires par la gestion des restaurants.

Direction de l'informatique et des services auxiliaires :

Elle conseille et fournit des services en matière de bureautique et d'informatique et assure la gestion du parc informatique et du réseau de télécommunications. Elle fournit également des services d'approvisionnement, de courrier et messagerie, d'imprimerie, de reprographie et de distribution de documents parlementaires.

Effectif - secteur administratif



Les effectifs

Le secteur politique compte, environ **470** personnes sur la colline et dans les bureaux en circonscription.

Le secteur administratif de l'Assemblée compte, pour sa part, **600** personnes réparties à peu près également entre le personnel permanent et le personnel occasionnel.

- 72% d'entre eux travaillent à temps plein alors qu'un peu plus du quart est embauché pour répondre principalement aux périodes de pointe reliées aux travaux de l'Assemblée et des commissions.

L'Assemblée nationale, à titre d'employeur, se doit d'appliquer la *Loi sur le développement de la main-d'œuvre* et ainsi consacrer 1 % de sa masse salariale à des fins de formation et de perfectionnement de son personnel. Au cours de l'année 1999-2000, l'Assemblée a largement dépassé la norme requise par la loi en consacrant 1,8 % de sa masse salariale, soit environ 400 000 \$, dans le cadre du Plan annuel de développement des ressources humaines.

* * *

À l'instar des autres employés de la fonction publique, le personnel administratif de l'Assemblée nationale peut s'appuyer sur un *Programme d'aide aux employés*, sous la forme de consultations individuelles. En 1999-2000, une quarantaine de personnes ont eu recours à ce programme.

Une série de séances de formation et d'information, mise en oeuvre par le personnel d'encadrement supérieur de l'organisation, permettra au fil des mois à l'ensemble des employés du secteur administratif de développer un sentiment d'appartenance en comprenant mieux le rôle de l'organisation dans le fonctionnement de l'Assemblée et l'importance du travail de chacun dans l'atteinte des objectifs.

Il allait de soi de commencer cette série par la simulation d'une séance de l'Assemblée, ce qui s'est fait le vendredi 17 mars 2000, en la Salle de l'Assemblée nationale, en présence du Président et de deux vice-présidents. Des explications sur les préparatifs, le déroulement et le suivi d'une séance, sur les principaux outils nécessaires aux parlementaires de même que sur les détails architecturaux de la Salle ont été fournies aux participants.

Plus de **360** employés ont profité de cette simulation, la plupart d'entre eux prenant place pour la première fois sur le parquet de la Salle de l'Assemblée nationale.

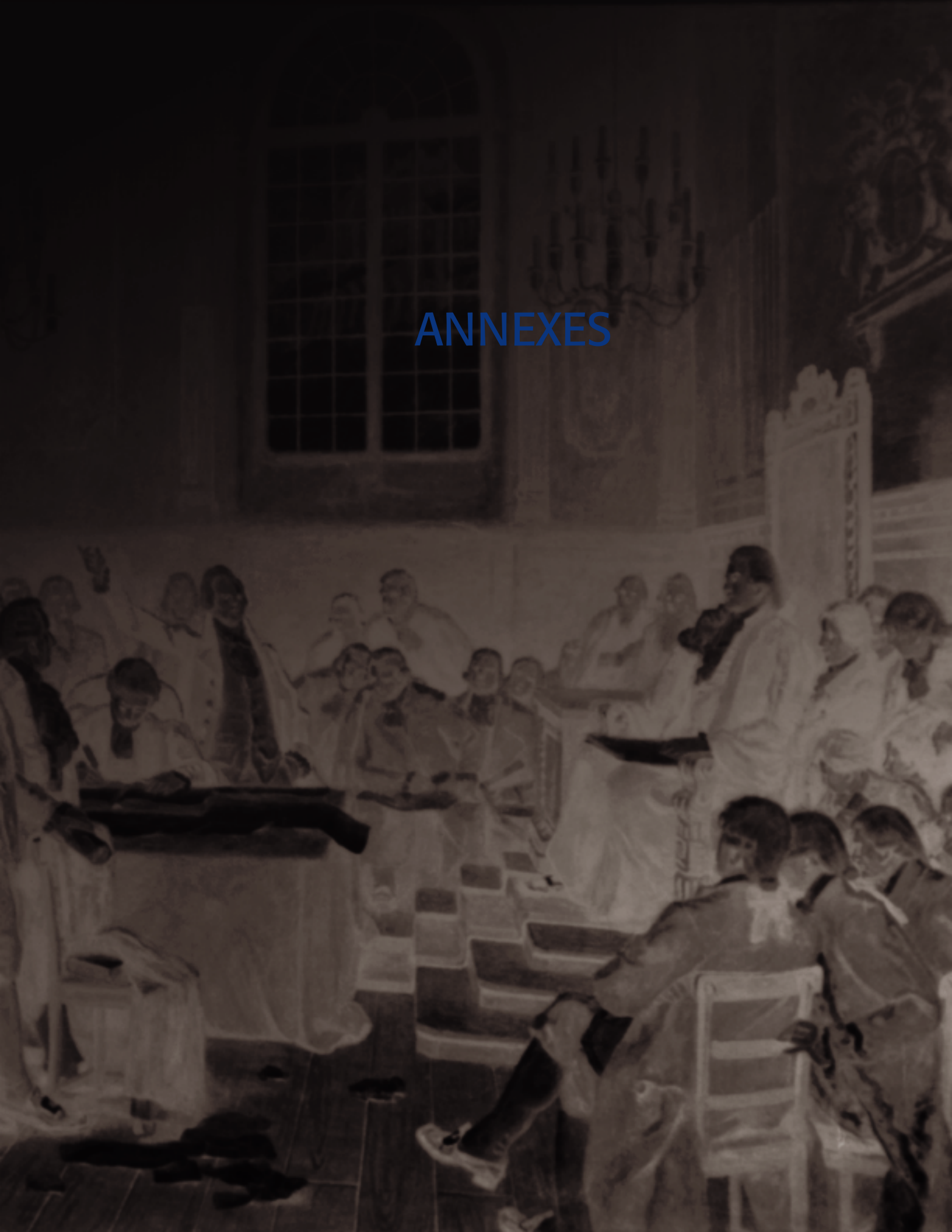


Daniel Lessard

Dépenses de l'Assemblée nationale 1999-2000

	Dépenses (000 \$)	Effectifs autorisés	
		Employés permanents*	Employés occasionnels*
Bureau du Secrétaire général et des secrétaires adjoints			
Secrétaire général et secrétaires adjoints	663,4	9	1
Direction des affaires juridiques et législatives	907,6	17	4
Direction des communications	1 026,1	10	11
Direction du protocole et de l'accueil	1 177,7	7	16
Direction des relations interparlementaires	1 908,0	6	17
	5 682,8	49	49
Affaires parlementaires			
Direction du Secrétariat de l'Assemblée	480,9	7	5
Direction du Secrétariat des commissions	979,0	15	4
Direction de la recherche en procédure parlementaire	316,2	6	0
Direction de la Bibliothèque et études documentaires	3 232,7	54	12
	5 008,8	82	21
Gestion administrative			
Direction des ressources humaines	5 483,8	18	0
Direction des ressources financières	886,4	21	0
Direction de la diffusion des débats	3 523,5	53	22
Direction de la sécurité	1 492,1	6	24
	11 385,8	98	46
Soutien matériel et technique			
Direction générale des ressources matérielles	151,5	3	0
Direction de la gestion immobilière et des restaurants	8 422,6	24	25
Direction de l'informatique et des services auxiliaires	6 348,5	66	29
	14 922,6	93	54
Services statutaires de soutien aux parlementaires			
	35 164,7		
Rétroactivité salariale	1 031,7		
Amortissement des immobilisations	3 357,5		
Dépenses totales	76 553,9	322	170

* Les chiffres donnés ici correspondent aux ETC (équivalent à temps complet) autorisés.



ANNEXES

Liste des projets de loi adoptés en 1999-2000

Projets de loi publics présentés par le gouvernement

- 1 Loi concernant l'obligation pour l'électeur d'établir son identité au moment de voter et modifiant d'autres dispositions législatives en matière électorale (*titre modifié*)
- 2 Loi sur la réforme de la comptabilité gouvernementale
- 3 Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives
- 4 Loi sur Immobilière SHQ
- 5 Loi concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques
- 7 Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation afin d'instituer le comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
- 8 Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw
- 9 Loi sur Financement-Québec
- 15 Loi modifiant la Loi sur le régime des eaux
- 17 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis
- 18 Loi modifiant la Loi sur le développement de la région de la Baie-James
- 19 Loi modifiant la Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès
- 20 Loi modifiant la Loi sur les permis d'alcool et la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux
- 21 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal
- 22 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite dans les secteurs public et parapublic
- 23 Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal
- 24 Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile et d'autres dispositions législatives
- 25 Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction
- 26 Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance
- 27 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux en matière d'accès au dossier de l'utilisateur
- 28 Loi sur les sages-femmes
- 30 Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et d'autres dispositions législatives
- 31 Loi modifiant le Code de procédure civile
- 32 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les conjoints de fait
- 33 Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
- 34 Loi modifiant le Code civil en matière de nom et de registre de l'état civil
- 35 Loi modifiant la Loi sur le mérite agricole
- 36 Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec
- 38 Loi modifiant le Code civil relativement à la publication de certains droits au moyen d'avis
- 39 Loi concernant la Société nationale du cheval de course
- 40 Loi n° 3 sur les crédits, 1999-2000
- 41 Loi abrogeant la Loi sur les grains et modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et d'autres dispositions législatives
- 42 Loi concernant la construction par Hydro-Québec d'infrastructures et d'équipements par suite de la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998

- 43 Loi concernant certaines dispositions dérogatoires dans les lois relatives à l'éducation
- 44 Loi modifiant la Loi de police
- 45 Loi modifiant certaines dispositions législatives concernant le curateur public
- 46 Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux
- 47 Loi concernant les conditions de travail dans certains secteurs de l'industrie du vêtement et modifiant la Loi sur les normes du travail
- 48 Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (*titre modifié*)
- 49 Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec
- 50 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives concernant le travail des enfants
- 51 Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et la Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics
- 52 Loi modifiant la Loi concernant les enquêtes sur les incendies
- 53 Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec
- 54 Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général
- 55 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
- 56 Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel
- 58 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives
- 59 Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires municipales et d'autres dispositions législatives
- 60 Loi sur l'évaluation environnementale du projet de parachèvement du développement hydroélectrique de la rivière Churchill
- 61 Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec
- 62 Loi portant délimitation de la ligne des hautes eaux du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré
- 63 Loi concernant certains contrats du ministère du Revenu
- 64 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales
- 65 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif en matière d'affaires autochtones
- 66 Loi permettant la mise en oeuvre d'ententes avec les communautés mohawks (*titre modifié*)
- 67 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de disparités de traitement
- 69 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments
- 70 Loi visant à assurer les services essentiels à l'Office municipal d'habitation de Montréal
- 71 Loi concernant le transport de matière en vrac dans les contrats municipaux
- 72 Loi concernant la prestation des services de soins infirmiers et des services pharmaceutiques
- 73 Loi visant la préservation des ressources en eau
- 74 Loi concernant le mandat des administrateurs de certains établissements publics de santé et de services sociaux
- 75 Loi sur les heures d'exploitation de certains établissements le 1^{er} janvier 2000
- 76 Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures
- 77 Loi sur les centres financiers internationaux
- 78 Loi modifiant de nouveau la Loi sur le développement de la région de la Baie James
- 79 Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail
- 80 Loi modifiant la Loi sur le recours collectif
- 81 Loi concernant le regroupement de la Municipalité de Mont-Tremblant, de la Ville de Saint-Jovite, de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de la Paroisse de Saint-Jovite

- 83 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et d'autres dispositions législatives
- 84 Loi modifiant la Loi sur la Société des loteries du Québec
- 85 Loi modifiant la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit
- 88 Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec
- 89 Loi modifiant la Loi sur les transports en matière de camionnage en vrac
- 90 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles
- 91 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement de certains projets
- 92 Loi sur le ministère des Finances
- 95 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale
- 96 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles
- 98 Loi modifiant la Loi sur la Régie des installations olympiques
- 101 Loi n° 1 sur les crédits, 2000-2001
- 104 Loi n° 4 sur les crédits, 1999-2000
- 106 Loi n° 2 sur les crédits, 2000-2001

Projets de loi public présentés par des députés

- 195 Loi modifiant la Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi
- 196 Loi concernant le régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal
- 198 Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom Hashoah au Québec
- 199 Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec

Projets de loi d'intérêt privé

- 201 Loi modifiant la Loi concernant la Fédération des commissions scolaires du Québec
- 203 Loi concernant Les Soeurs du Bon-Pasteur de Québec
- 204 Loi concernant certains immeubles du cadastre de la paroisse de Saint-Esprit
- 205 Loi concernant la Ville de Victoriaville
- 206 Loi modifiant de nouveau la charte de Les Filles de Jésus (Trois-Rivières)
- 207 Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval
- 208 Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand
- 209 Loi concernant la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha
- 210 Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec
- 211 Loi concernant la Commission de l'aqueduc de la Ville de La Tuque
- 212 Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges
- 213 Loi modifiant la Loi concernant le Mouvement des caisses Desjardins
- 214 Loi concernant la Ville de Saint-Hubert
- 215 Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés du Centre hospitalier de l'Université Laval
- 216 Loi concernant la Ville de Saint-Laurent
- 217 Loi concernant Club de Curling et Social de Magog, Limité
- 218 Loi concernant la Ville de Chapais (*titre modifié*)
- 220 Loi concernant la Municipalité de Saint-Joachim
- 221 Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval
- 222 Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie
- 223 Loi autorisant Financière Banque Nationale Corp. à continuer son existence en vertu de la Partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec
- 224 Loi concernant les fonds FÉRIQUE
- 226 Loi concernant Agropur, Coopérative agro-alimentaire

Liste des mandats accomplis par les commissions parlementaires au cours de l'exercice financier 1999-2000

Commission de l'administration publique

Vérification des engagements financiers :

Ministères: Régions, Agriculture, Pêcheries et Alimentation, Culture et Communications, Transports, Famille et Enfance, Affaires municipales et Métropole, Santé et Services sociaux, Ressources naturelles, Sécurité publique, Solidarité sociale

Imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics concernant :

- La gestion des services sociaux offerts aux jeunes
- Le rapport de gestion 1997 du Centre de recouvrement en sécurité du revenu
- Les services préhospitaliers d'urgence au Québec
- L'examen du rapport de gestion 1998-1999 du Centre de perception fiscale
- La gestion des programmes de subventions aux municipalités
- Le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail
- Le suivi des recommandations du Vérificateur général et de la Commission sur la gestion du Curateur public
- La gestion du Laboratoire de biologie médicale
- Les nouvelles dispositions de la politique familiale
- Les programmes de départ assisté du Conseil du trésor
- Le rapport de gestion 1998-1999 de la Régie des rentes du Québec

Autre mandat :

- Audition du Vérificateur général du Québec dans le cadre de l'examen de son rapport annuel et de ses engagements financiers

Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation

Étude détaillée : 5 projets de loi publics 1 projet de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 1999-2000

Surveillance d'organismes :

- Audition de la Société de financement agricole
- Audition de la Régie des assurances agricoles du Québec
- Audition de la Commission de protection du territoire agricole
- Audition de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Étude entreprise à l'initiative de la Commission :

- Application de la *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles*

Commission des affaires sociales

Étude détaillée : 5 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 1999-2000

Interpellations :

- La politique du gouvernement péquiste quant aux jeunes en difficulté
- L'inaction du gouvernement péquiste quant aux personnes handicapées
- Une évaluation de l'équilibre et de l'équité des divers éléments de la politique familiale du gouvernement du Parti québécois

Consultation :

- Rapport d'évaluation du régime général d'assurance médicaments

Surveillance d'organismes :

- Audition du Conseil québécois de la recherche sociale
- Audition du Conseil médical du Québec

Autres mandats :

- Auditions des régies régionales de la santé et des services sociaux de Lanaudière, de la Montérégie, de Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et du Centre-du-Québec et de Montréal-Centre dans le cadre de l'étude de leurs rapports annuels 1997-1998 et 1998-1999
- Examen du rapport d'activités du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, pour la période de juin 1997 à mars 1999

Commission de l'aménagement du territoire

Étude détaillée : 10 projets de loi publics 12 projets de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 1999-2000

Interpellations :

- La fiscalité municipale
- La coordination gouvernementale quant à la politique des régions

Surveillance d'organismes :

- Audition de la Commission de la capitale nationale du Québec
- Audition de la Commission municipale du Québec

Commission des finances publiques

Étude détaillée : 15 projets de loi publics 8 projets de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 1999-2000

Interpellation :

- L'impact de la taxation sur l'économie québécoise

Consultations :

- La réduction de l'impôt des particuliers
- Projet de loi n° 84, *Loi modifiant la Loi sur la Société des loteries du Québec*

Surveillance d'organismes :

- Audition de la Commission des valeurs mobilières du Québec

Autre mandat :

- Débat sur le Discours sur le budget

Commission de la culture

Étude détaillée : 4 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 1999-2000

Interpellation :

- La situation du milieu culturel au Québec

Consultation :

- Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le Conseil des aînés*

Surveillance d'organismes :

- Audition du Conseil des arts et des lettres du Québec
- Audition de la Société de développement des entreprises culturelles

Études entreprises à l'initiative de la Commission :

- Le passage à l'an 2000
- La mondialisation et la diversité culturelle (en cours de réalisation)

Autre mandat :

- Étude des rapports annuels 1997-1998 et 1998-1999 de la Commission d'accès à l'information

Commission de l'éducation

Étude détaillée : 3 projets de loi publics 1 projet de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 1999-2000

Interpellation :

- Le plan de réinvestissement du ministre de l'Éducation et vice-président du Conseil du trésor

Consultations :

- Le Groupe de travail sur la place de la religion à l'école
- La place de la religion à l'école

Autre mandat :

- Audition des dirigeants des 19 établissements d'enseignement de niveau universitaire sur leurs rapports 1997-1998

Commission de l'économie et du travail

Étude détaillée : 15 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 1999-2000

Interpellations :

- Le développement de l'emploi et de la main-d'œuvre
- Le dossier de la libre circulation des entreprises et des travailleurs de l'Outaouais

Consultations :

- *Projet de loi n° 67, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de disparités de traitement*
- La sécurisation du réseau de transport et de distribution d'Hydro-Québec dans les régions touchées par la tempête de verglas de janvier 1998
- Rapport concernant l'arbitrage de différends chez les policiers et pompiers municipaux

Autre mandat :

- Examen du Plan stratégique 2000-2004 de la société Hydro-Québec

Commission des institutions

Étude détaillée : 19 projets de loi publics 1 projet de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 1999-2000

Consultations :

- Avant-projet de loi intitulé « Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et d'autres dispositions législatives »
- Avant-projet de loi intitulé « Loi sur la sécurité incendie »
- *Projet de loi n° 99, Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois de l'État du Québec*
- *Projet de loi n° 87, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives*

Surveillance d'organismes :

- Audition de l'Office des professions du Québec

Étude entreprise à l'initiative de la commission :

- Examen du projet de Zone de libre échange des Amériques (en cours de réalisation)

Commission des transports et de l'environnement

Étude détaillée : 10 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 1999-2000

Consultations :

- Projet de loi n° 61, *Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec*
- Avant-projet de loi intitulé « Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de gestion des déchets »
- Réforme du transport par taxi: Pour des services de taxi de meilleure qualité
- La sécurité routière au Québec: un défi collectif
- Projet de loi n° 90, *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles*

Commission spéciale

Consultation :

- Un nouveau cadre de gestion de l'appareil gouvernemental proposé par l'énoncé de politique intitulé « Pour de meilleurs services aux citoyens - Un nouveau cadre de gestion pour la fonction publique »

Liste des publications de l'Assemblée nationale

1791-1792 : La démocratie naissante au Québec. (Communications)

- A -

À la découverte des Institutions parlementaires du Québec. (Communications)

Année parlementaire ... 1998. (Bibliothèque)

Assemblée nationale : une institution à connaître. < français, anglais > (Communications)

- B -

« Bibliographie » (diffusion électronique des publications de cette collection)

n° 66 Présidence des assemblées parlementaires. (Bibliothèque)

n° 67 Mode de scrutin, 1980-1999. (Bibliothèque)

n° 68 Nouvelles formes de travail. (Bibliothèque)

n° 69 Commerce électronique, 1995-1999. (Bibliothèque)

n° 70 Conflits d'intérêt et éthique chez les élus, 1994-1999. (Bibliothèque)

n° 71 Référendums, 1992-1999. (Bibliothèque)

n° 72 Démocratie électronique, 1992-1999. (Bibliothèque)

n° 73 Rôle du député, 1991-2000. (Bibliothèque)

n° 74 Revenu de citoyenneté. (Bibliothèque)

n° 75 Organisation mondiale du commerce et mondialisation, 1996-2000.
(Bibliothèque)

« Bibliographie et documentation »

n° 9.5 Documents déposés à l'Assemblée nationale, 1994-1998. (Bibliothèque)

n° 25 Résultats électoraux depuis 1967. (Bibliothèque)

n° 28 Guide parlementaire québécois. (Bibliothèque)

Bibliothèque de l'Assemblée nationale; bientôt 200 ans, 1802-2002. (Bibliothèque)

Bienvenue à l'Hôtel du Parlement. (Communications)

- C -

Catalogue des publications, 2000. (Bibliothèque) - diffusion électronique

- D -

Démocratie sous les arbres. (Communications)

Dispositions applicables au député et à son personnel à l'occasion de la dissolution de l'Assemblée. (Secrétariat du Bureau)

Dispositions applicables au député et à son personnel à l'occasion d'un référendum.
(Secrétariat du Bureau)

- E -

Étude des crédits budgétaires, 1994/1995 - 1998/1999. (Bibliothèque)

Exposition à l'occasion du centième anniversaire de la guerre des Boers. (Bibliothèque)

- F -

Faites votre histoire en théâtre! (Communications)

Feuilleton et préavis. < français, anglais > (Secrétariat de l'Assemblée)

- G -

Guide de l'enseignante et de l'enseignant à l'intention du député-écolier. (Communications)

Guide du député. (Secrétariat du Bureau)

Guide du Parlement écolier. (Communications)

Guide sur les projets de loi d'intérêt privé. < français, anglais > (Affaires juridiques et législatives)

- H -

Hôtel du Parlement. (Protocole et accueil)

La direction responsable de ladite publication
est indiquée entre parenthèses.

- I -

Index du Journal des débats, 1996-1998. (Bibliothèque)

- J -

Journal des débats - Travaux de l'Assemblée. (Diffusion des débats)

Journal des débats - Travaux des commissions. (Diffusion des débats)

- L -

Liste d'acquisitions récentes. 10 livraisons. (Bibliothèque) - diffusion électronique

Liste des parlementaires. (Communications)

Livres blancs et livres verts au Québec. 4^e édition (jusqu'à la fin de 1998). (Bibliothèque)

- M -

Mise à jour administrative de la *Loi sur l'Assemblée nationale*. (Affaires juridiques et législatives)

Mise à jour administrative de la *Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale*. (Affaires juridiques et législatives)

Mission éducative de l'Assemblée nationale. < français, anglais > (Communications)

Mission pédagogique de l'Assemblée nationale. (Communications)

Mosaïque des députés de la 36^e Législature. (Communications)

- P -

Papineau et La Fontaine. (Communications)

Parlementarisme : un outil démocratique nécessaire? Actes du colloque de 1994. (Communications)

Premiers ministres du Québec. (Communications)

Procès-verbal. < français, anglais > (Secrétariat de l'Assemblée)

- Q -

Qu'est-ce que l'Assemblée nationale? (Communications)

Questions et réponses sur l'Assemblée nationale. < français, anglais > (Communications)

- R -

Rapport annuel de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1997-1998. (Bibliothèque)

Recueil des décisions : à l'Assemblée et en commissions. (Recherche en procédure)

Règlement de l'Assemblée nationale. (Secrétariat de l'Assemblée)

Répertoire des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale. (Secrétariat du Bureau) - diffusion restreinte

Répertoire des règles administratives du Bureau de l'Assemblée nationale. (Secrétariat du Bureau) - diffusion restreinte

Répertoire législatif annuel de l'Assemblée nationale. (Affaires juridiques et législatives)

- S -

Simulation des travaux de l'Assemblée nationale : cahier du Forum étudiant. (Communications)

Sommaire des périodiques consacrés aux institutions politiques et parlementaires. vol. 16, n° 2 (septembre 1999) et vol. 17 n° 1 (mars 2000). (Bibliothèque)

- T -

Tableau des modifications apportées aux lois publiques de janvier à juin de chaque année. (Affaires juridiques et législatives)

- U -

Un partenaire dynamique pour la consolidation de la démocratie dans le monde : l'Assemblée nationale du Québec. (Relations interparlementaires)

- W -

Welcome to the City of Quebec. (Communications)

Centre-ville de Québec

1 Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Restaurant Le Parlementaire

2 Stationnement
Édifice Marie-Guyart

3 Stationnement
Édifice H

4 Stationnement
Centre commercial
Place Québec

71

Achevé d'imprimer
en mai 2000
Presses de l'Assemblée nationale
Québec